

Bilan de qualité de l'air en 2017

Haute Savoie / Agglomérations d'Annecy et d'Annemasse /
Bassin Genevois et Vallée de l'Arve



Diffusion : Mai 2018

Siège social :
3 allée des Sorbiers 69500 BRON
Tel. 09 72 26 48 90
contact@atmo-aura.fr

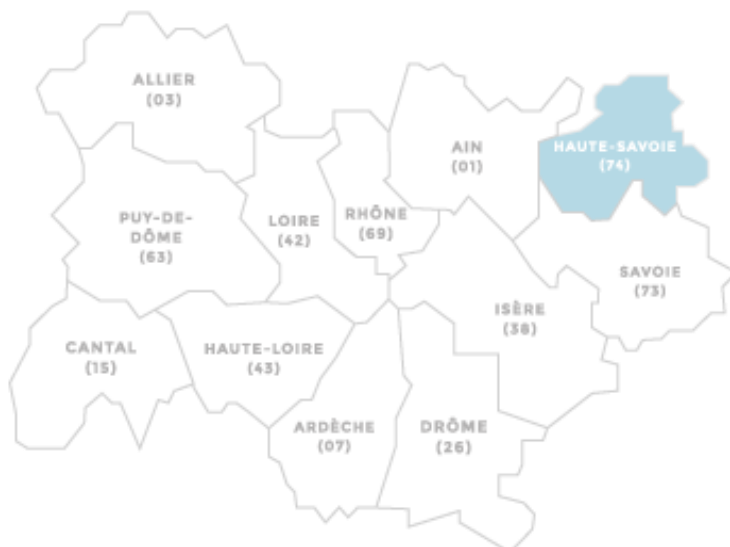


Sommaire

1. Contexte en enjeux du territoire	3
1.1. Éléments de contexte	3
1.2. Polluants à enjeux	4
2. Bilan 2017 en cartes et en chiffres	6
2.1 Cartes d'exposition de la population en 2017	6
2.2 Tendances et évolutions 2007-2017	20
2.3 Les épisodes de pollution en 2017	24
3. Leviers et action	29
3.1 Sources d'émissions	29
3.2 Actions sur le territoire	34

1. Contexte en enjeux du territoire

1.1. Éléments de contexte



Le département de la Haute-Savoie présente un relief montagneux et des vallées où se concentrent les émissions du secteur résidentiel, tertiaire mais aussi les émissions du transit routier (avec un axe structurant vers l'Italie). Certaines vallées abritent des émissions industrielles. Le département est également tourné vers le tourisme.

Chiffres clés du territoire

Département de la Savoie

- ✓ 428 000 habitants
- ✓ 285 communes
- ✓ sur une superficie de 6 028 km²

Communauté d'agglomération du Grand Annecy

- ✓ 200 000 habitants
- ✓ 34 communes
- ✓ Annecy : 130 000 habitants

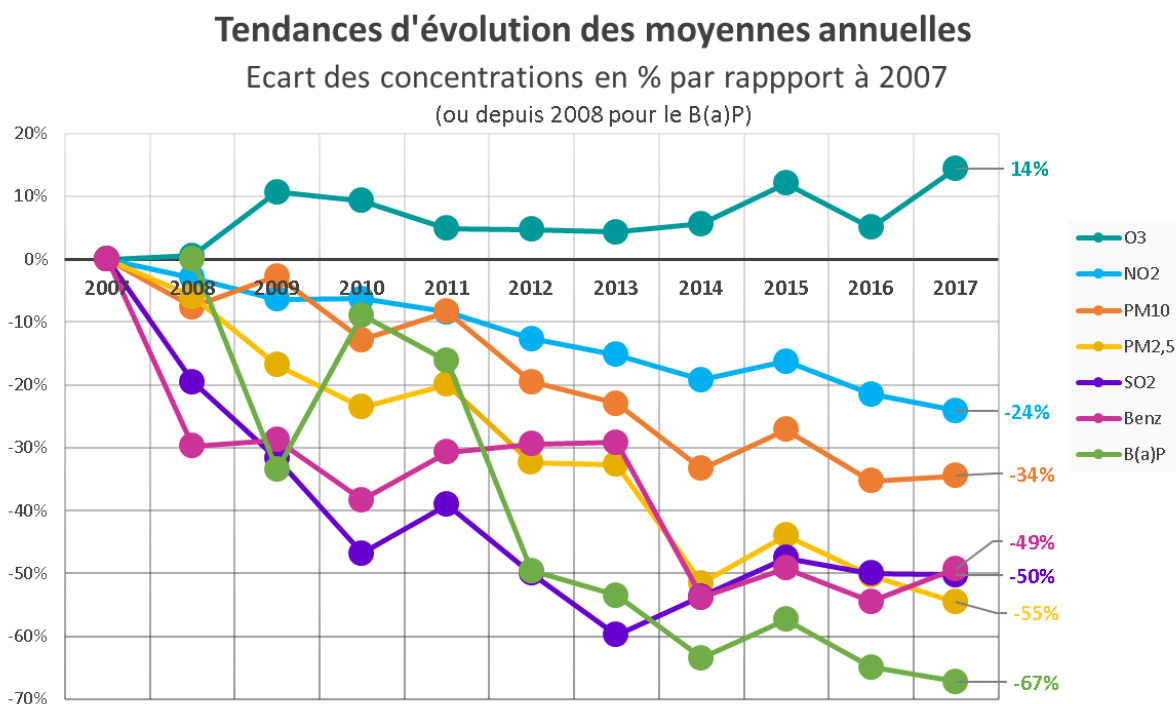
PPA de la vallée de l'Arve

- ✓ 156 000 habitants
- ✓ 41 communes

1.2. Polluants à enjeux

La qualité de l'air à l'échelle régionale

L'année 2017 confirme de nouveau une tendance globale à l'amélioration de la qualité de l'air sur la dernière décennie :



L'année 2017 marque un tournant historique à pérenniser : il s'agit de la première année au cours de laquelle aucun dépassement de valeur réglementaire n'est constaté pour les particules dans la région.

De même, pour le Benzo(a)Pyrène, 2017 est la première année où il n'y a pas eu de dépassement réglementaire, y compris dans la vallée de l'Arve (zone de Sallanches-Passy en Haute-Savoie). Néanmoins, les valeurs restent très proches de la valeur cible visée par la réglementation européenne et ce secteur reste sous étroite surveillance.

Malgré ces bonnes nouvelles et la baisse globale des concentrations qui se confirme en 2017, deux polluants continuent à dépasser les valeurs fixées par la réglementation : le dioxyde d'azote, essentiellement sur des zones à proximité du trafic, et l'ozone, essentiellement dans le sud de la région et sur des zones d'altitude.

Les populations demeurent donc encore exposées à des niveaux de pollution de l'air non négligeables sur plusieurs zones de la région.

La qualité de l'air sur mon territoire

Le département est particulièrement sensible à la pollution atmosphérique. Avec des zones urbanisées denses, des voiries très fréquentées et une présence industrielle importante en fond de vallée, les sources de pollution sont nombreuses et variées. De plus, le relief et les conditions météorologiques fréquemment stables constituent des facteurs aggravants, favorisant l'accumulation des polluants.

En hiver, les inversions de température favorisent la stagnation des polluants à basse altitude, particulièrement les poussières en suspension.

En été et dans les zones d'altitude, les rayonnements solaires ont plus d'énergie et favorisent sur ces territoires la formation d'ozone.

Bilan 2017 des dépassements réglementaires aux stations

Bilan 2017 - Composés soumis à Valeurs Limites										
Composé réglementé	PM10		PM2,5	NO ₂		SO ₂		C ₆ H ₆	ML (Pb)	CO
	VL jour	VL année	VL année	VL heure	VL année <i>40 µg/m³ en moy. annuelle</i>	VL heure	VL jour	VL année	VL année	VL année
FOND										
PROX AUTO					1 site sur 3 Les Bossons (49 µg/m ³)					
PROX IND										

Bilan 2017 - Composés soumis à Valeurs Cibles						
Composé réglementé	O ₃		BaP	ML (As)	ML (Cd)	ML (Ni)
	VC jour / santé <i>25 jours dpt du max jour 120 µg/m³ moy 8h</i>	VC végétation	VC année	VC année	VC année	VC année
FOND	2 sites sur 6 Novel (29 jours) St-Germain/Rhône (27 jours)	MOD				
PROX AUTO						
PROX IND						

Même si les niveaux des différents polluants diminuent, à l'exception de l'ozone, le département de la Haute-Savoie, et particulièrement la vallée de l'Arve, reste concerné par des dépassements réglementaires de :

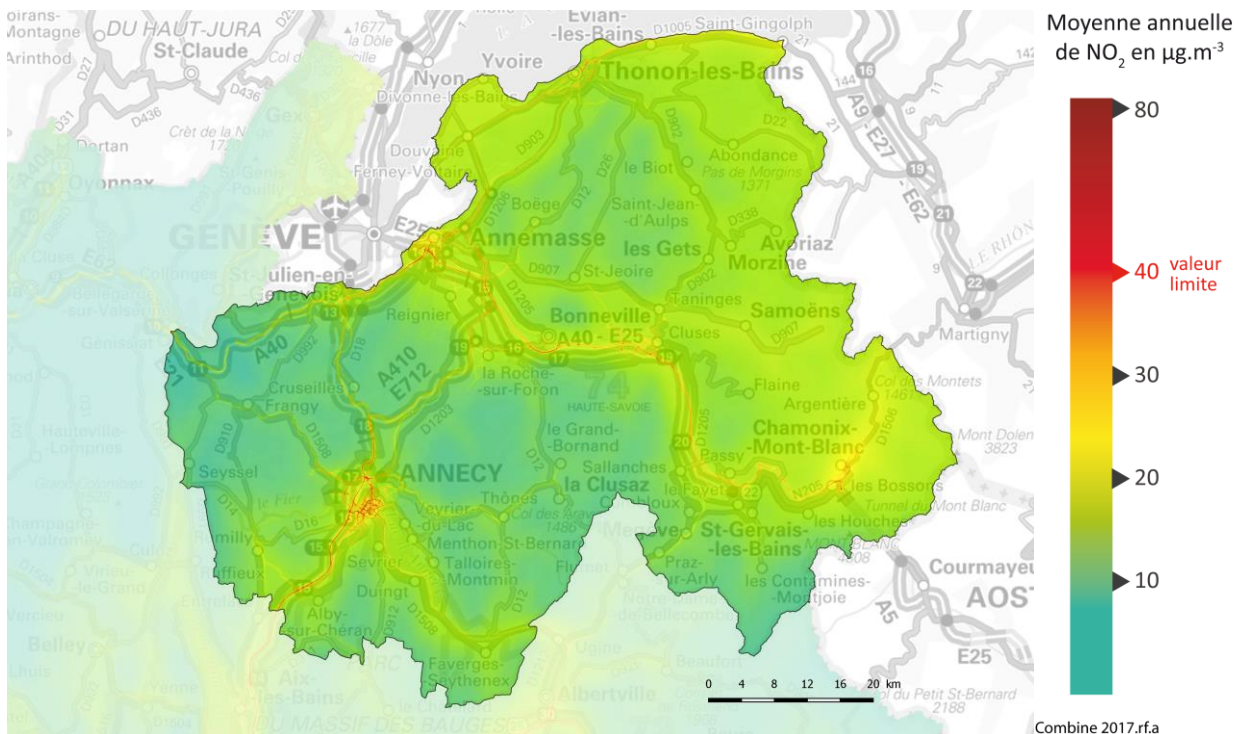
- ⇒ la valeur limites annuelle en NO₂ (aux abords des voiries principales)
- ⇒ la valeur cible pour la santé en O₃

L'évaluation par modélisation montre aussi des zones de dépassement de la valeur cible pour la végétation en Ozone, en particulier dans les territoires ruraux d'altitude (voir cartes d'exposition ci-après).

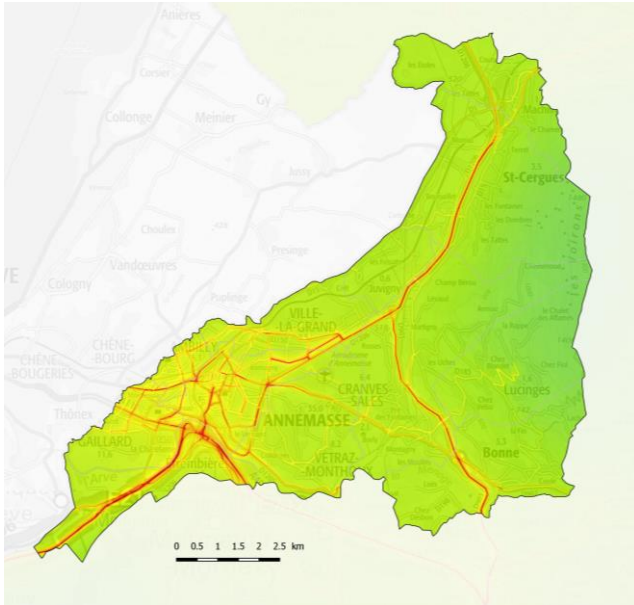
2. Bilan 2017 en cartes et en chiffres

2.1 Cartes d'exposition de la population en 2017

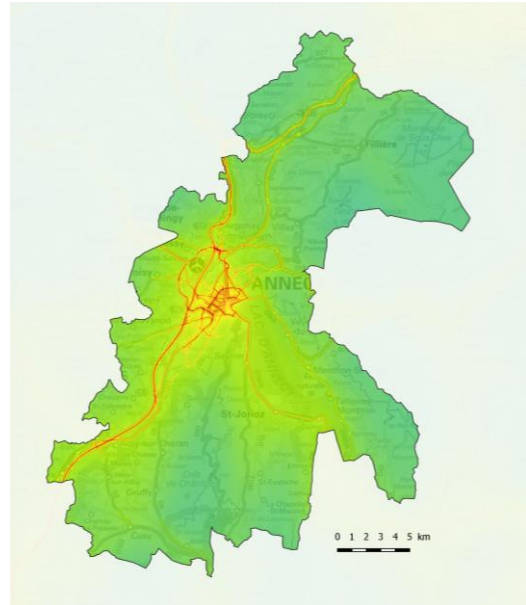
Dioxyde d'azote (NO₂) – Moyenne annuelle



- Ce polluant, très lié aux émissions routières, est problématique uniquement dans les zones proches des grandes voiries.
- Dans le département, 3 000 habitants sont exposés au dépassement réglementaire de la valeur limite annuelle, 1000 personnes de moins qu'en 2016.

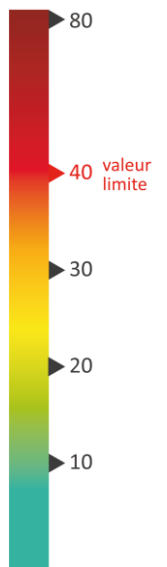


Agglomération d'Annemasse



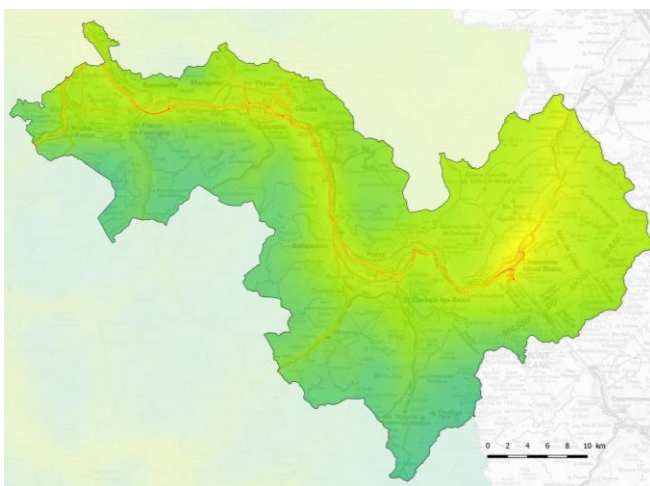
Agglomération d'Annecy

Moyenne annuelle
de NO₂ en µg.m⁻³

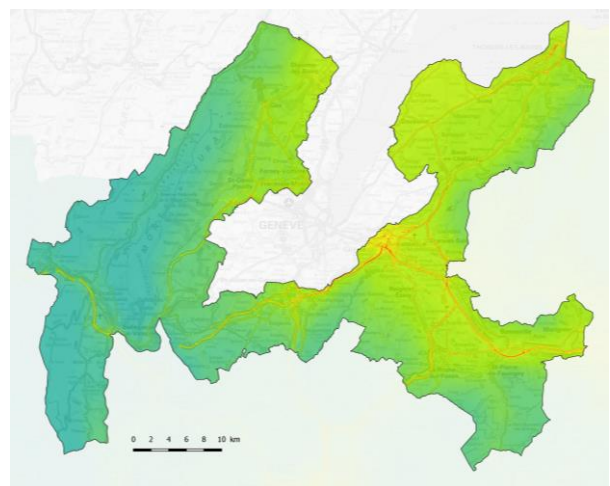


Combine 2017.r.f.a

- L'agglomération annécienne est la plus touchée en Haute-Savoie avec environ 2 000 habitants exposés au dépassement réglementaire de la valeur limite annuelle, mais en diminution par rapport à 2016 qui comptait une exposition de 3 000 personnes.
- La situation reste plus limitée en ce qui concerne l'agglomération d'Annemasse avec une exposition au dépassement réglementaire estimée à respectivement 100 en baisse par rapport à 2016 (500 personnes).
- Dans la vallée de l'Arve l'exposition reste la même avec environ 500 habitants.

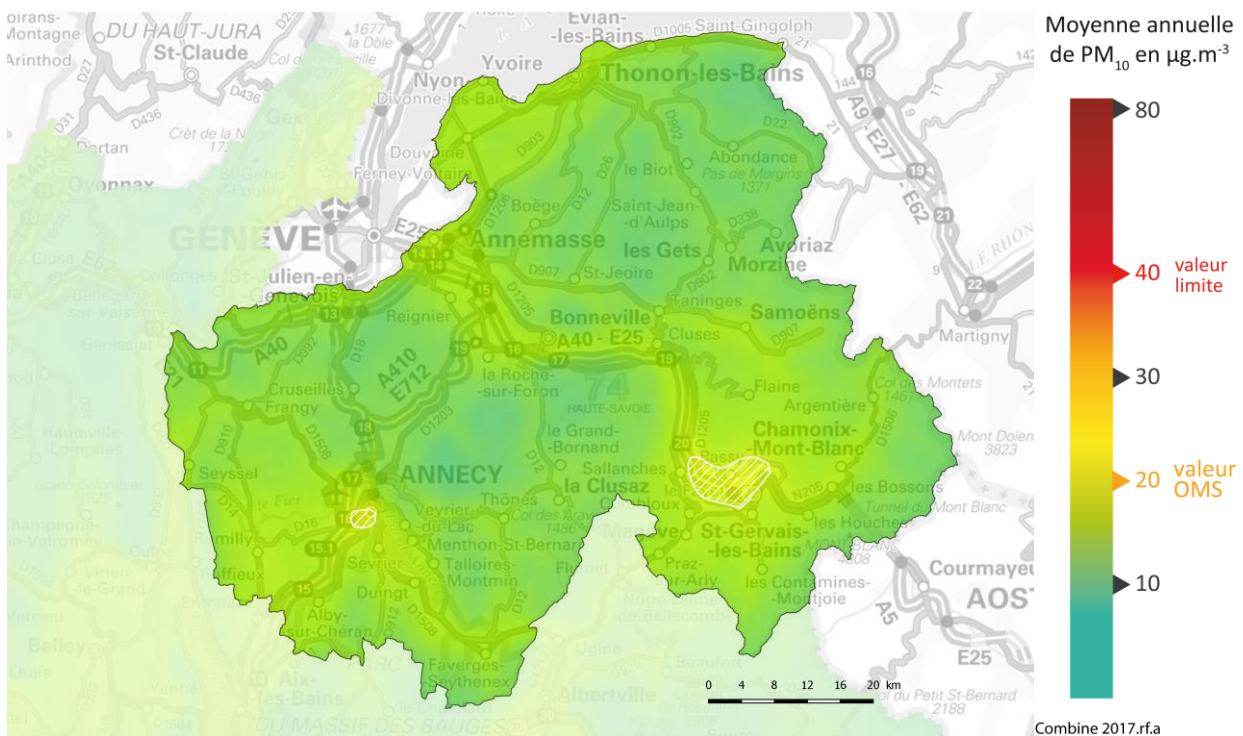


Vallée de l'Arve



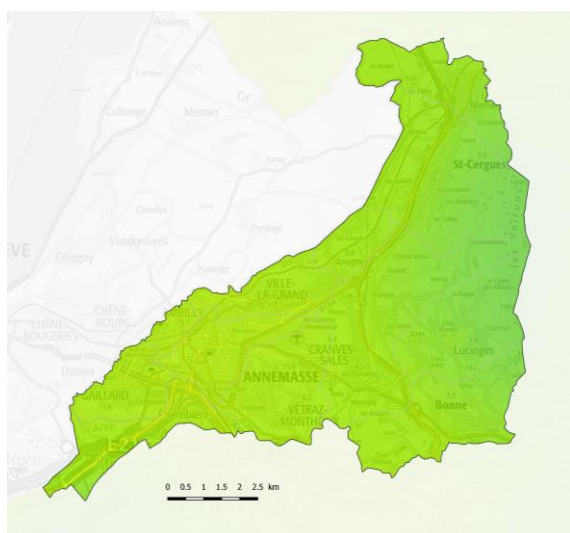
Bassin Genevois

Particules PM10 - Moyenne annuelle

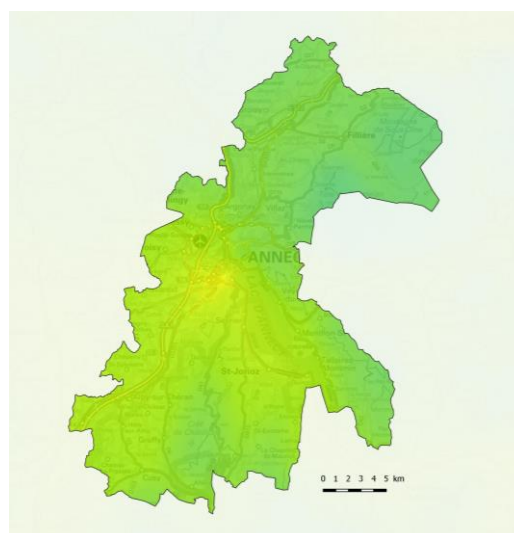


- Aucun dépassement réglementaire de la valeur limite annuelle n'a été constaté et les niveaux en 2017 sont stables par rapport à ceux de 2016, relativement homogènes sur le département.
- Cependant, un peu plus de 94 000 habitants (12% de la population départementale) sont exposés à des niveaux supérieurs à la valeur recommandée par l'OMS fixée à 20 µg/m³ en moyenne annuelle, 26 000 personnes de moins qu'en 2016 (16%).

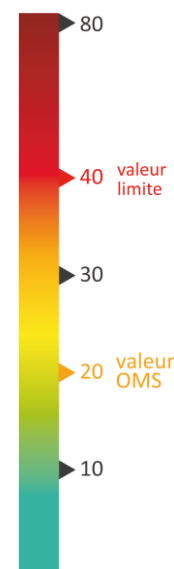
Moyenne annuelle
de PM₁₀ en µg.m⁻³



Agglomération d'Annemasse

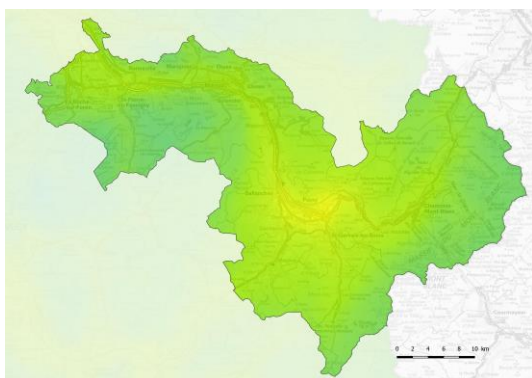


Agglomération d'Annecy

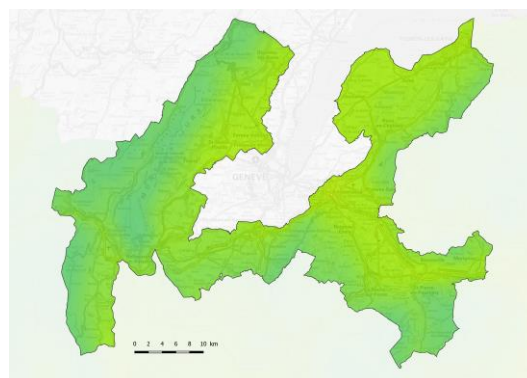


Combine 2017.rf.a

- Le seuil recommandé par l'OMS fixée à 20 µg/m³ en moyenne annuelle est dépassé de manière majoritaire sur l'agglomération d'Annecy : presque 59 000 habitants, soit 30% de la population, sont exposés à des niveaux supérieurs à ce seuil. En 2016 il s'agissait de 90 000 personnes, soit 47%.
- La vallée de l'Arve est aussi concernée avec une exposition de plus de 30 000 personnes, soit 20% de la population de la zone, valeur stable par rapport à 2016.
- Sur l'agglomération annemassienne le dépassement du seuil OMS représente 2000 personnes impactées contre moins de 500 en 2016 (2.4% de la population contre 1% en 2016).

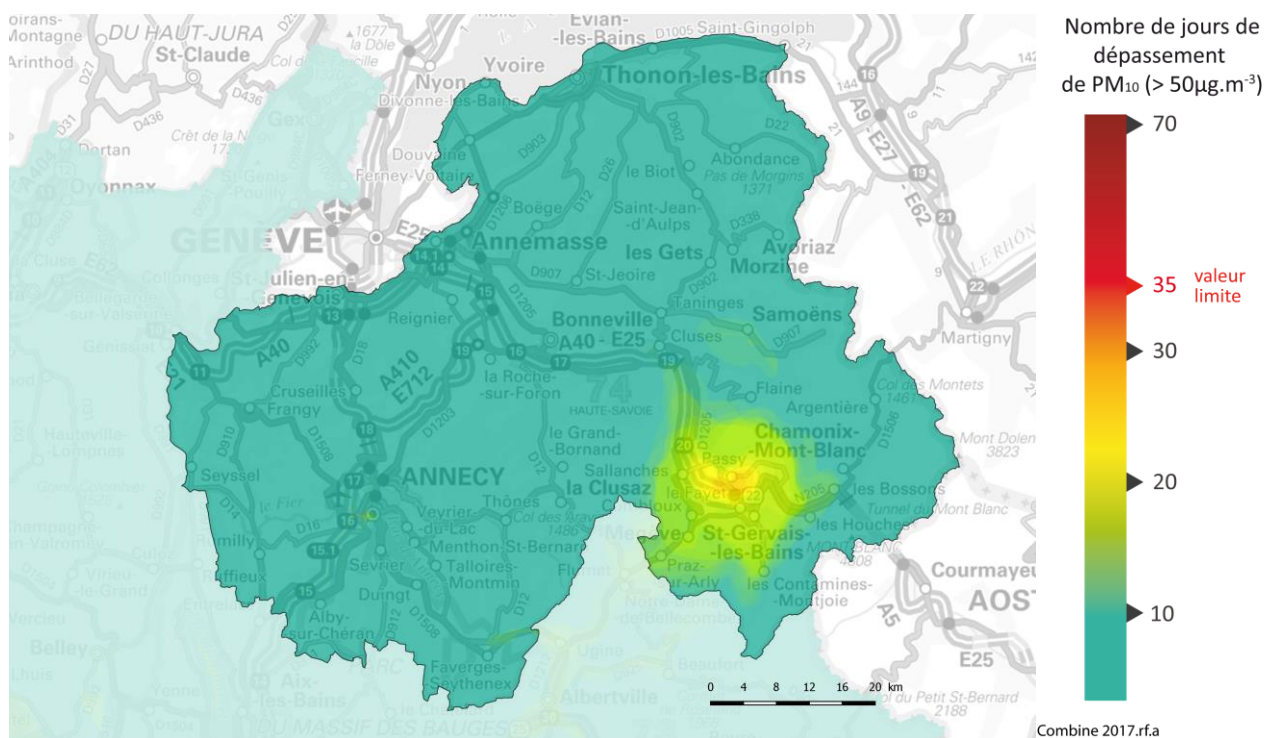


Vallée de l'Arve



Bassin Genevois

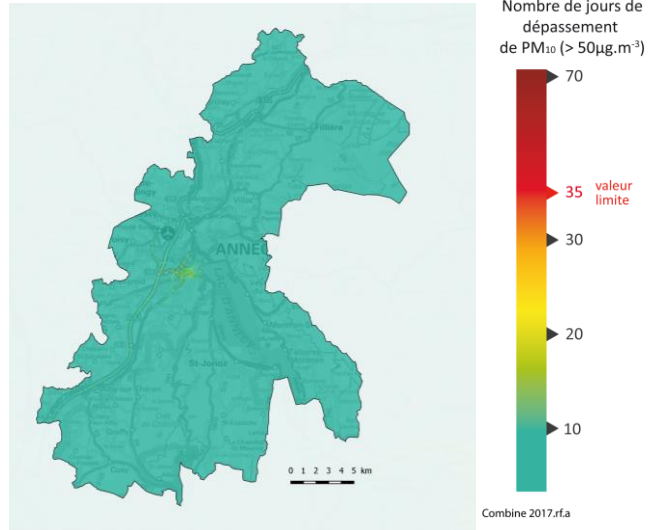
Particules PM10 – Moyennes journalières



- En 2017, il s'agit de la première année où la valeur limite en moyenne journalière est respectée sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes (50 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 35 fois par an).
- Aucune personne n'est donc touchée par la pollution dans le département

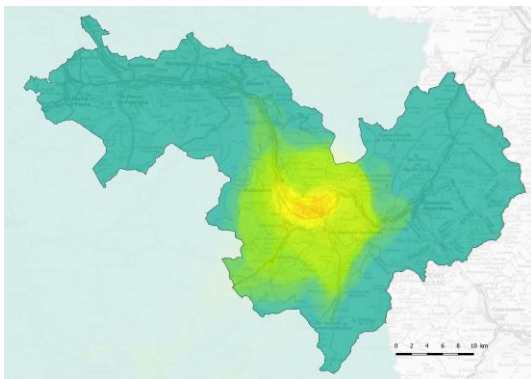


Agglomération d'Annemasse

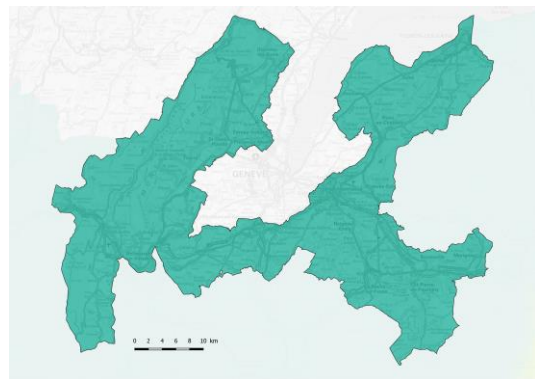


Agglomération d'Annecy

- La vallée de l'Arve reste un territoire qui enregistre un nombre important de dépassements en moyenne journalière (22 jours sur Passy et 20 jours sur Sallanches en 2017), mais elle respecte cette année la réglementation.

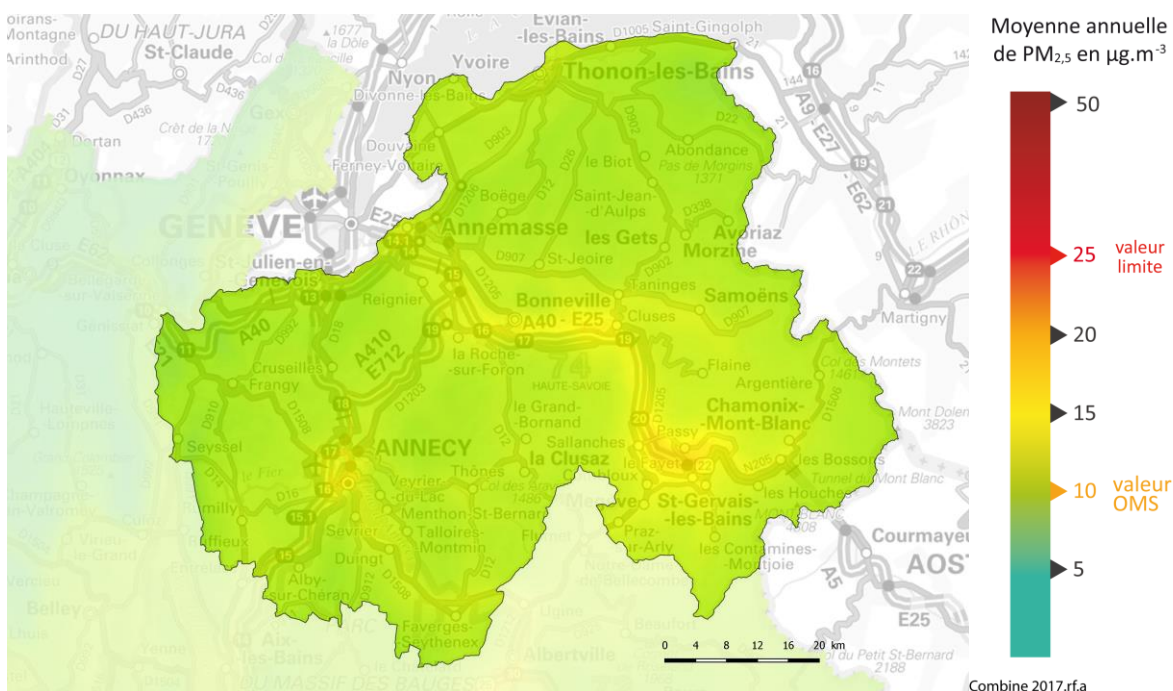


Vallée de l'Arve

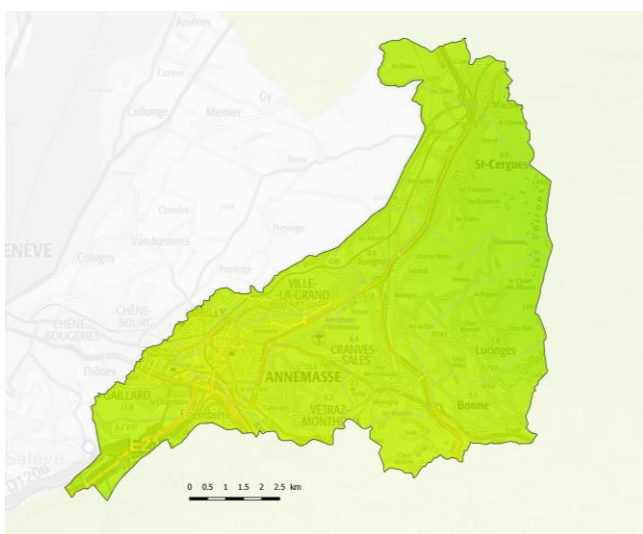


Bassin Genevois

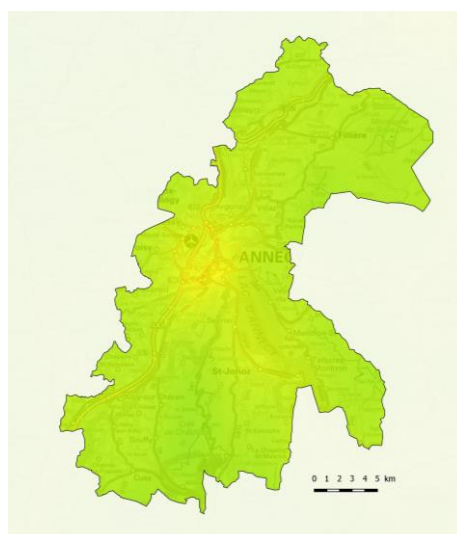
Particules PM2.5 – Moyenne annuelle



- La valeur réglementaire annuelle est respectée depuis plusieurs années et les concentrations mesurées en 2017 sont en diminution par rapport à 2016, à l'instar des PM10.
- Les hauts-savoyards sont tout de même exposés à des moyennes annuelles supérieures à la valeur recommandée par l'OMS (fixée à 10 µg/m³), qui est également un objectif de qualité indiqué par la réglementation française.
- Sur le territoire départemental, 782 000 personnes sont exposées au dépassement du seuil de l'OMS soit presque 200 000 personnes de plus qu'en 2016.

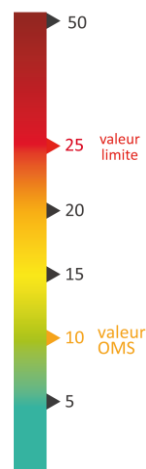


Agglomération d'Annemasse



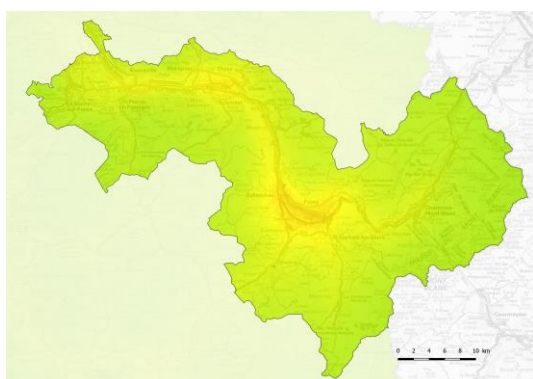
Agglomération d'Annecy

Moyenne annuelle de PM_{2,5} en µg.m⁻³

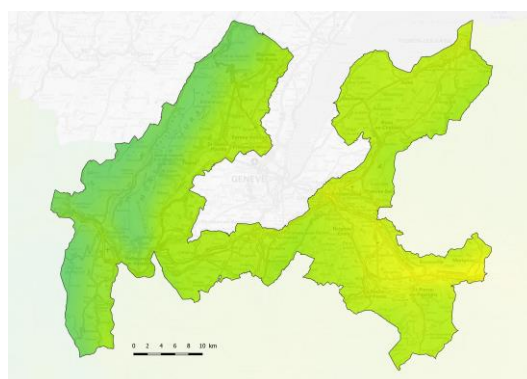


Combine 2017.rf.a

- Sur les agglomérations d'Annecy et d'Annemasse, respectivement 196 000 et 88 000 habitants (soit 100% de la population) sont exposés à des niveaux de PM_{2.5} supérieurs au seuil recommandé par l'OMS.
- La vallée de l'Arve est aussi touchée sur 100% de son territoire.

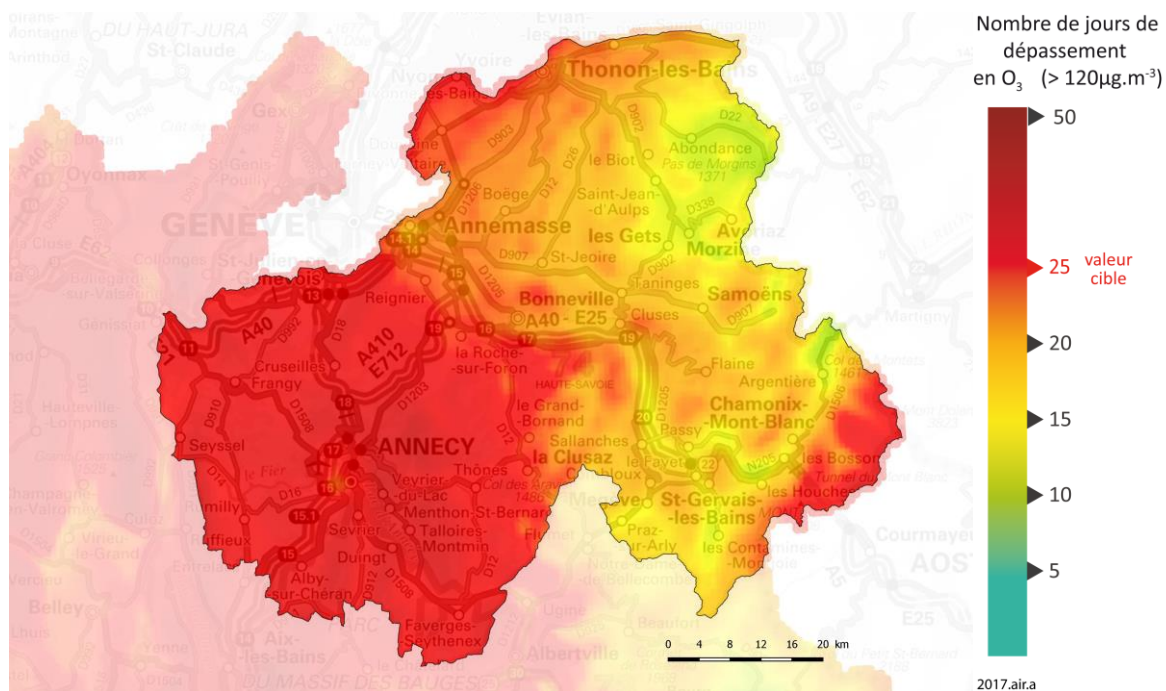


Vallée de l'Arve



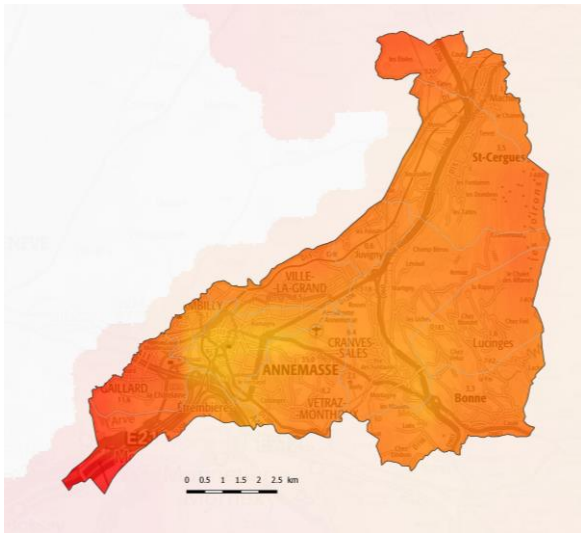
Bassin Genevois

Ozone (O₃) – Valeur cible pour la santé



- La formation d’ozone a été plus importante dans la partie ouest du département.
- Près de 281 000 habitants sont exposés à un dépassement réglementaire de cette valeur cible pour la santé, soit 36% de la population.
- L’Objectif Long Terme (aucun dépassement de 120 µg/m³ sur 8h) n’est pas respecté sur la totalité du département, comme en 2016 et en 2015.

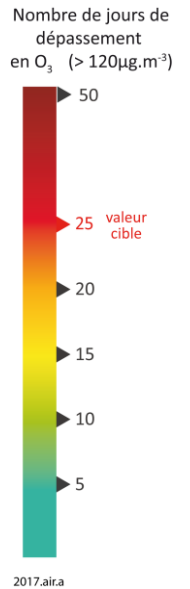
Valeur Cible pour la SANTE



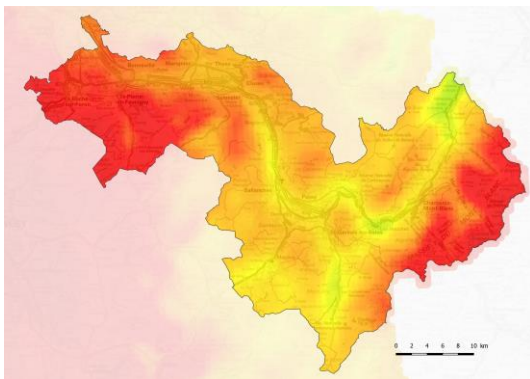
Agglomération d'Annemasse



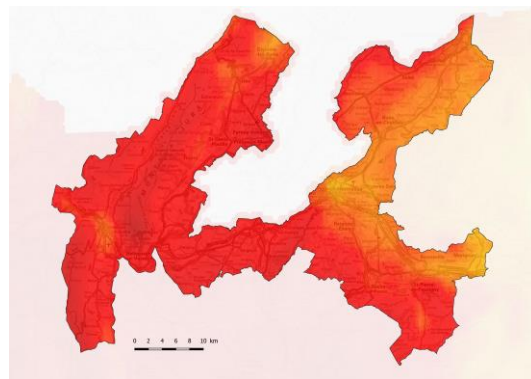
Agglomération d'Annecy



- La zone annécienne est la plus touchée avec près de 134 000 habitants exposés à un dépassement réglementaire de cette valeur cible pour la santé, soit 68% de la population. Contre 20% en 2016.
- Une légère exposition est calculée sur la vallée de l'Arve avec une estimation d'environ 3 000 habitants (1000 en 2015).
- A l'instar de 2016, l'agglomération d'Annemasse est moins sensible à ce polluant avec moins de 500 personnes touchées

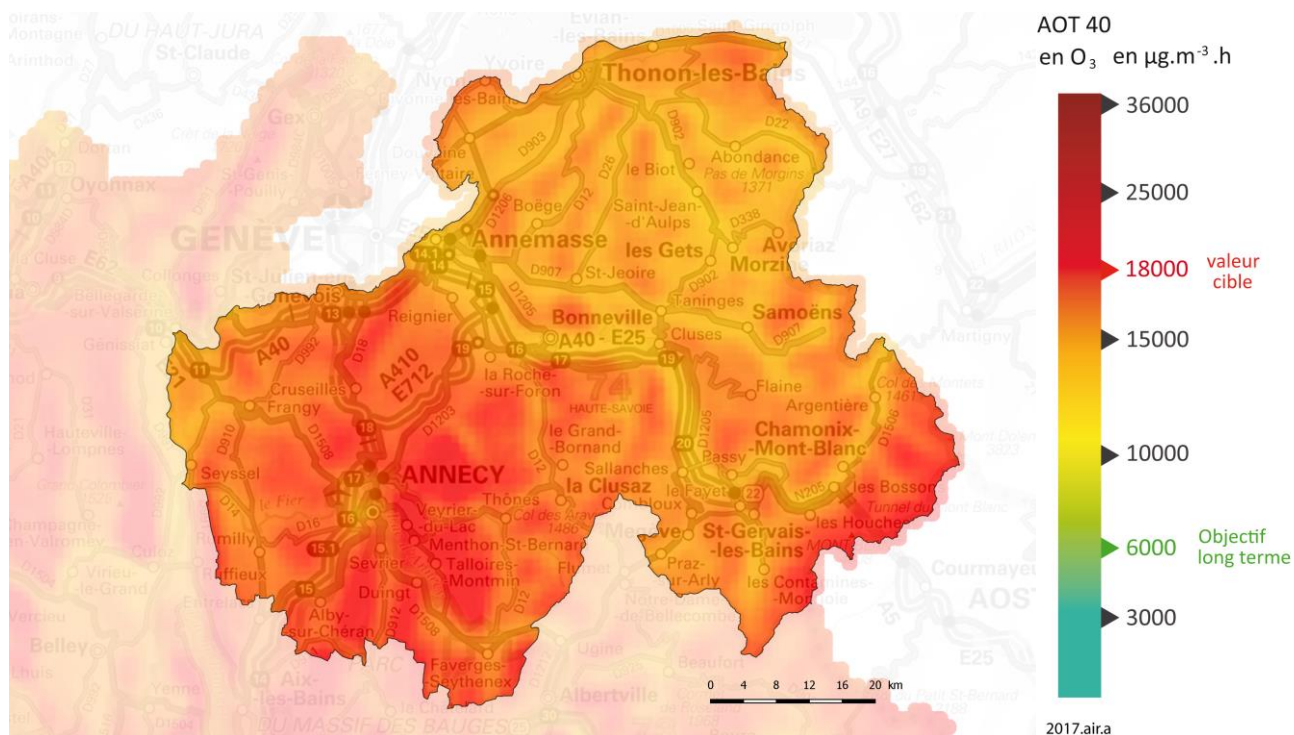


Vallée de l'Arve



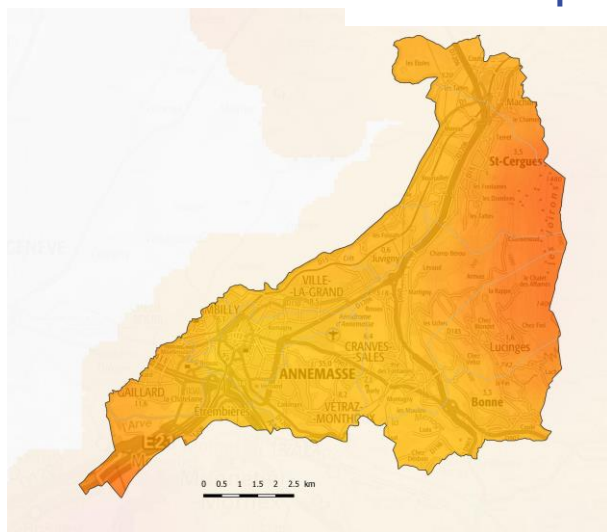
Bassin Genevois

Ozone (O₃) – Valeur cible pour la végétation



- Cette valeur réglementaire pour la végétation est légèrement dépassée sur les zones d'altitude du territoire : 1410 km² sont concernés (contre 52km² en 2016) soit un tiers de la surface du département.

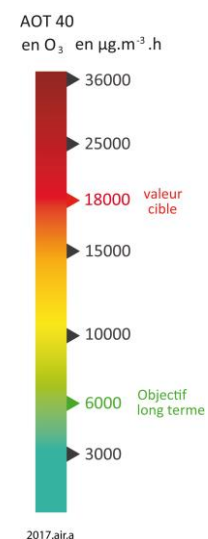
Valeur Cible pour la VEGETATION



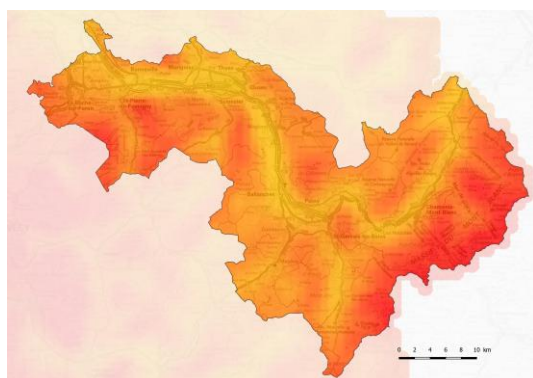
Agglomération d'Annemasse



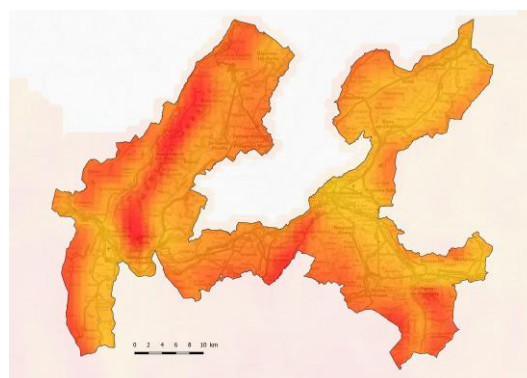
Agglomération d'Annecy



- En termes d'exposition à cette valeur cible, c'est l'agglomération d'Annecy qui est la plus touchée (88 km²).

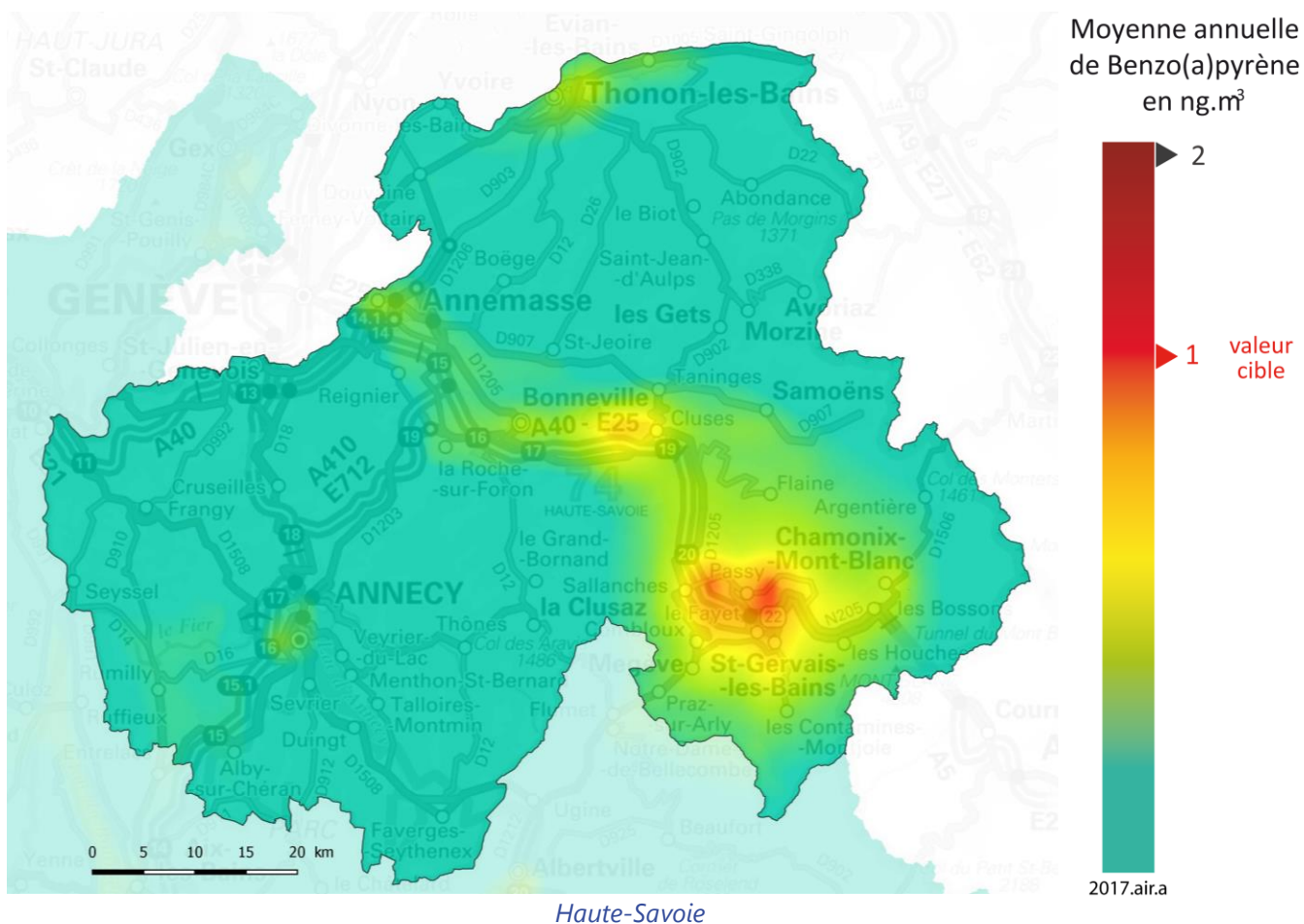


Vallée de l'Arve



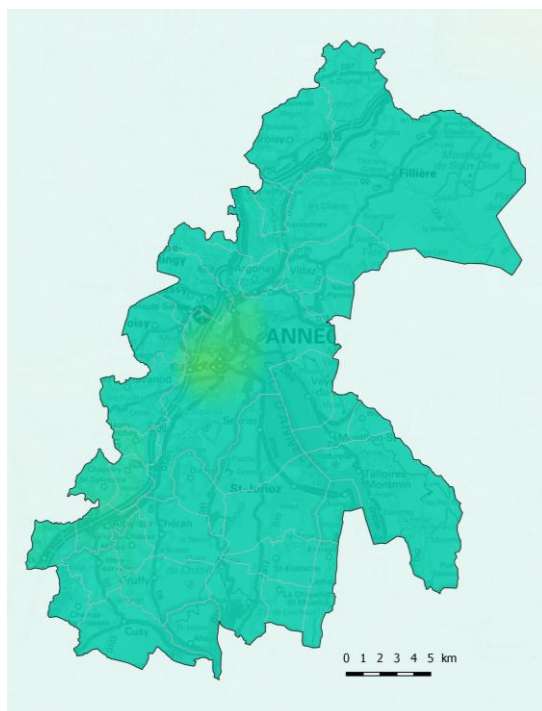
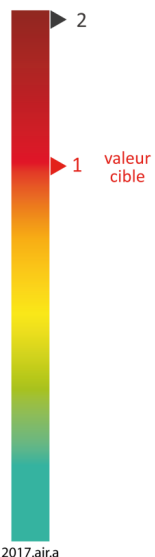
Bassin Genevois

Benzo(a)pyrène B(a)P – Moyenne annuelle

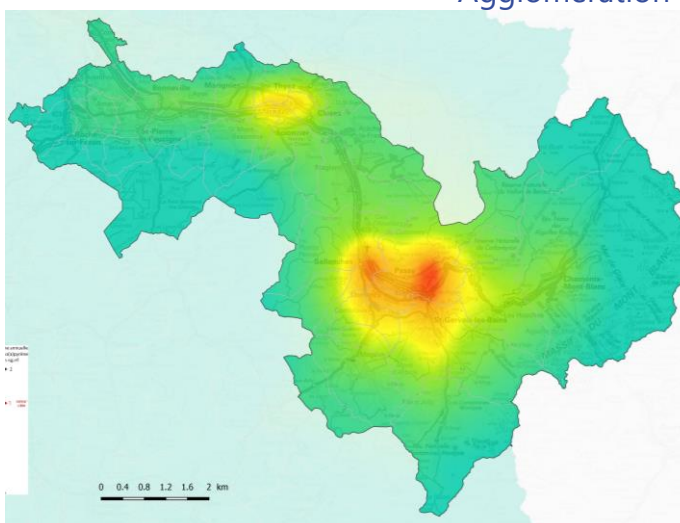


- En 2017, c'est la première année où il n'y a pas eu de dépassement au sens strictement réglementaire. Néanmoins, les valeurs restent très proches de la valeur cible visée par la réglementation européenne et ce secteur reste sous étroite surveillance malgré une amélioration certaine dans les dernières années.

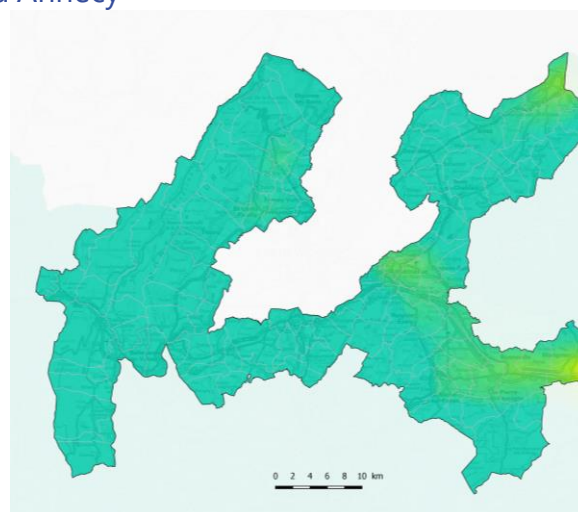
Moyenne annuelle
de Benzo(a)pyrène
en ng.m³



Agglomération d'Annecy



Vallée de l'Arve



Bassin Genevois

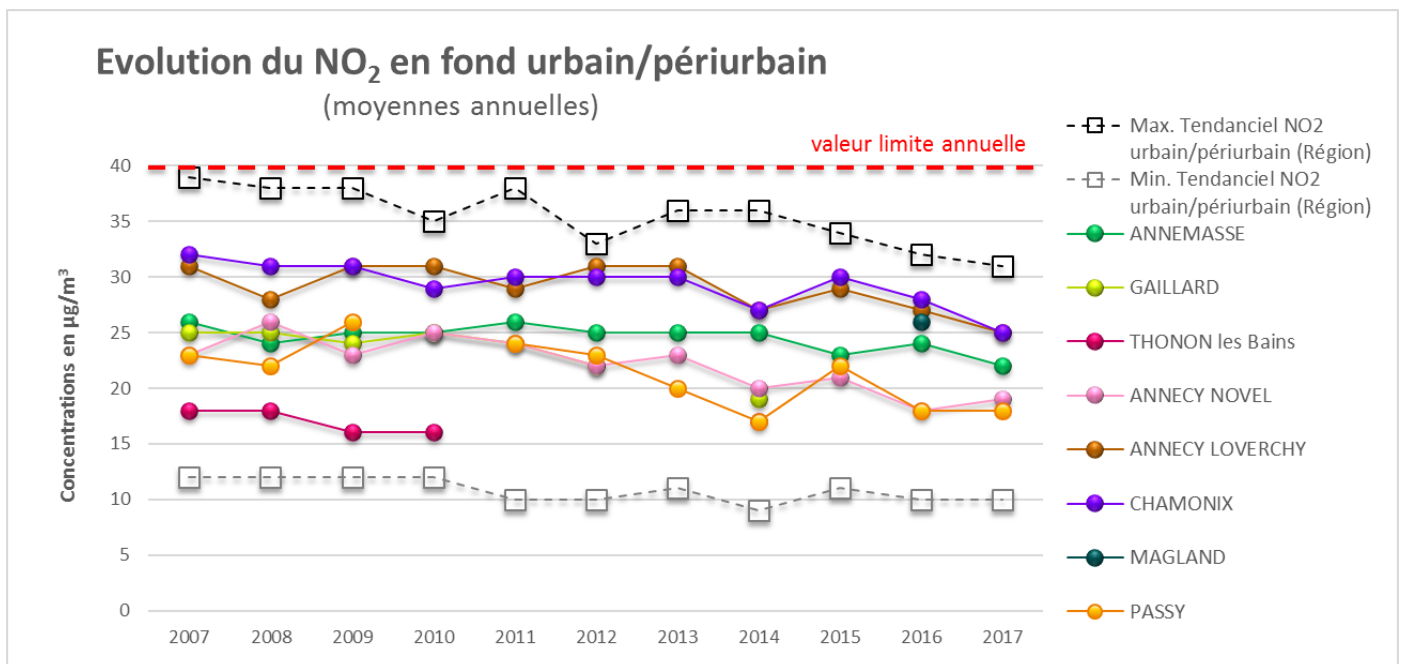
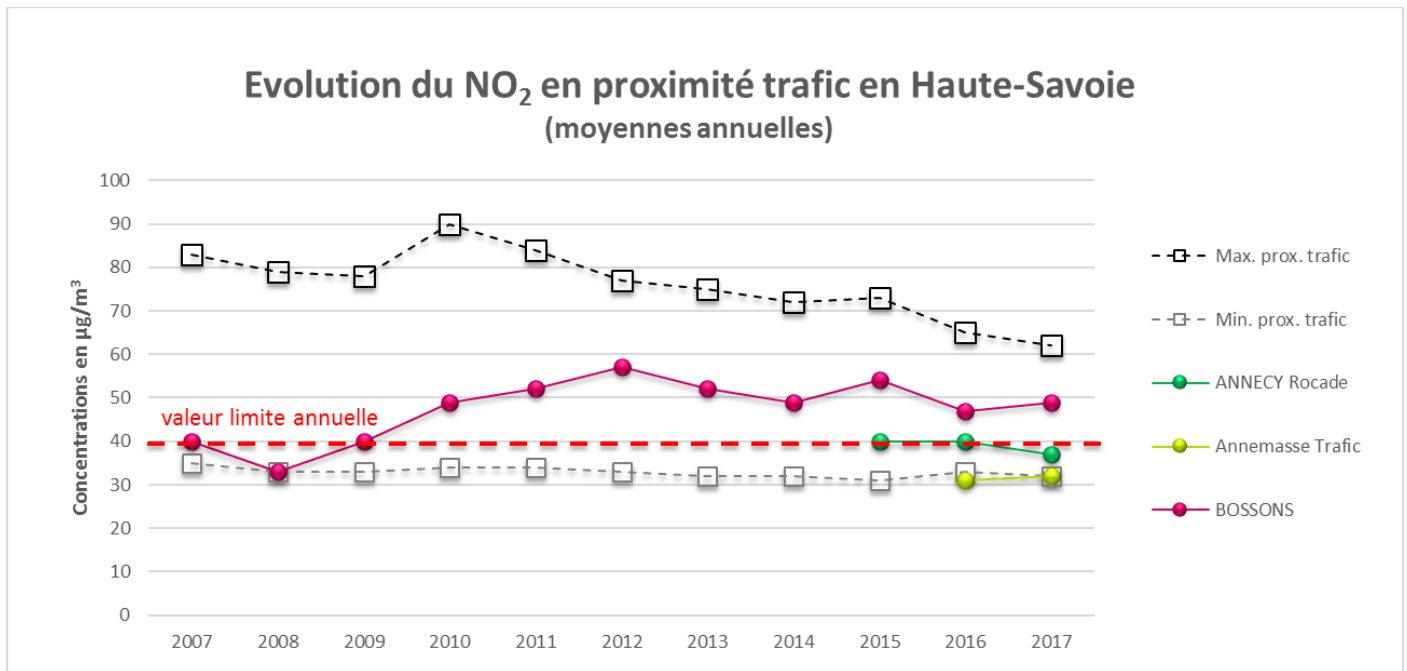
Comme chaque année, le secteur de Sallanches-Passy est le plus impacté, à cause des conditions topographiques et atmosphériques propices aux accumulations des polluants en période hivernale, et à cause de l'influence des émissions du secteur industriel et du secteur résidentiel (chauffage au bois non performant).

2.2 Tendances et évolutions 2007-2017

Dioxyde d'azote (NO₂)

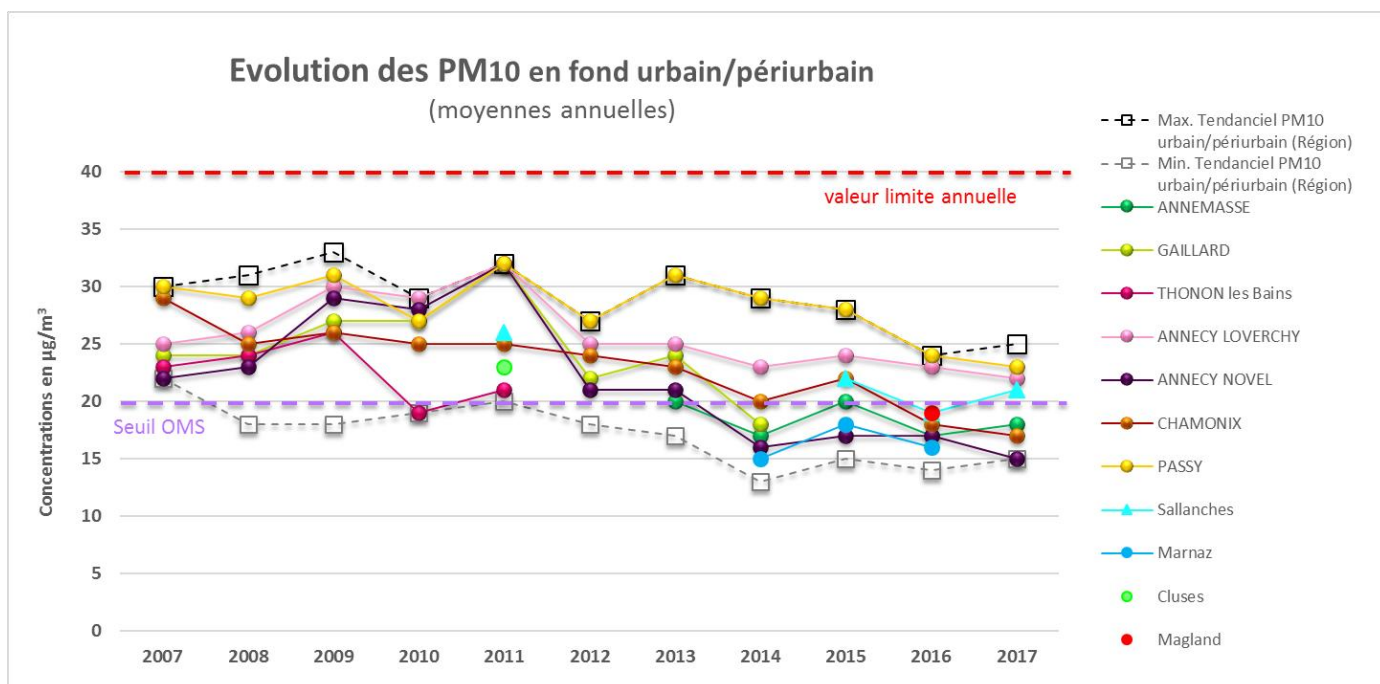
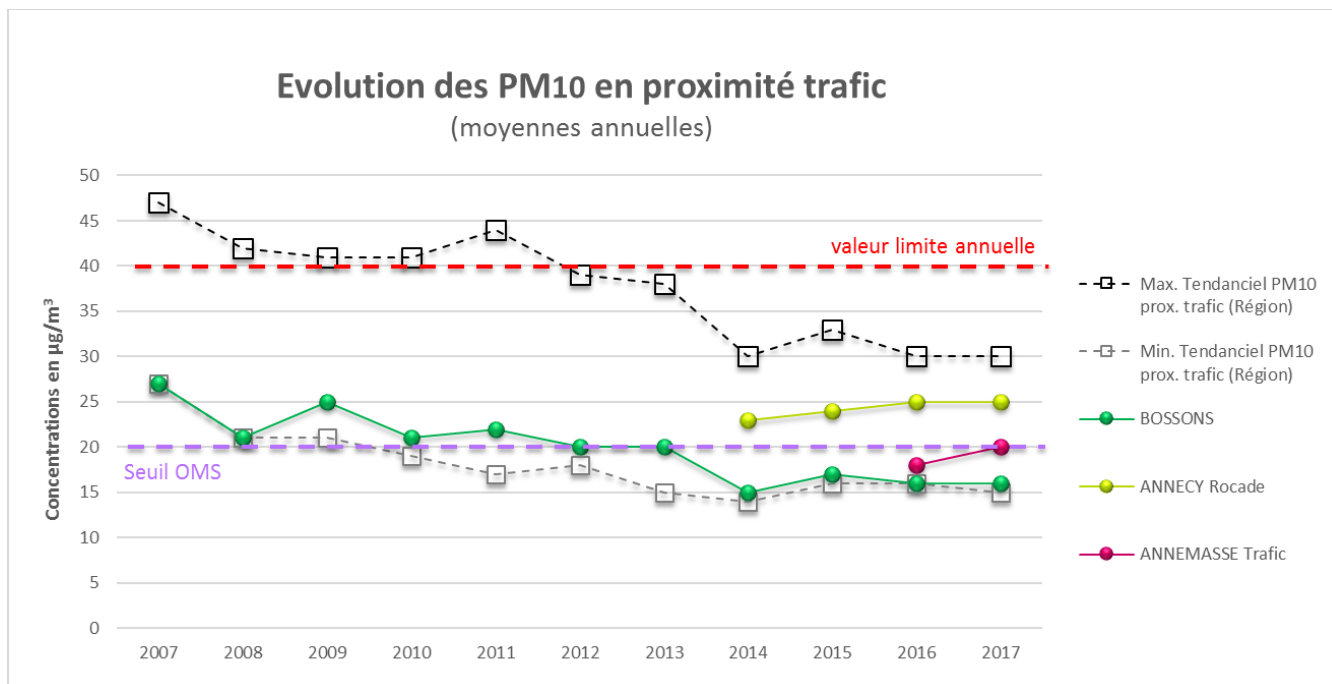
La moyenne annuelle reste la valeur réglementaire qui n'est toujours pas respectée, mais uniquement dans les zones proches des grandes voiries.

Cependant, les concentrations diminuent régulièrement ces dernières années et sur la Haute-Savoie, la réglementation pourrait être respectée à court terme.

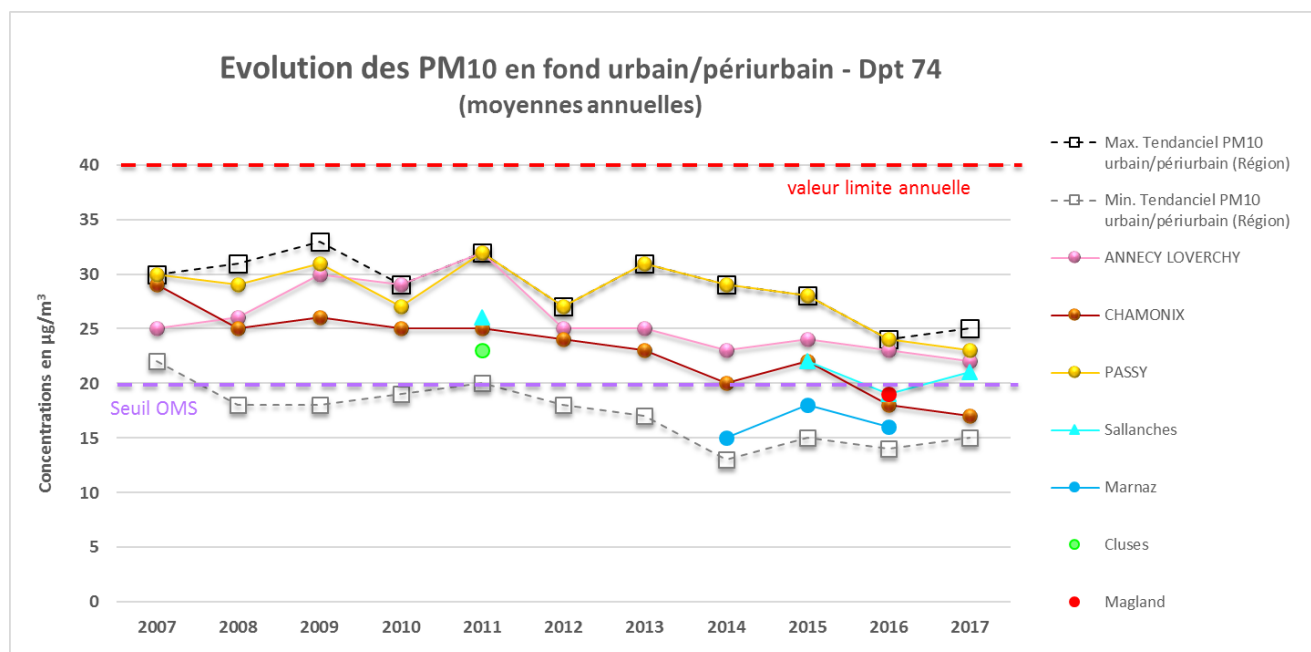


Particules PM10

Les concentrations moyennes de ce composé sont en diminution régulière, surtout sur les sites trafic. Même si la valeur limite annuelle est respectée, on observe que les niveaux restent partiellement supérieurs à la valeur recommandée par l’OMS, tant en sites urbains de fond qu’en sites trafic.



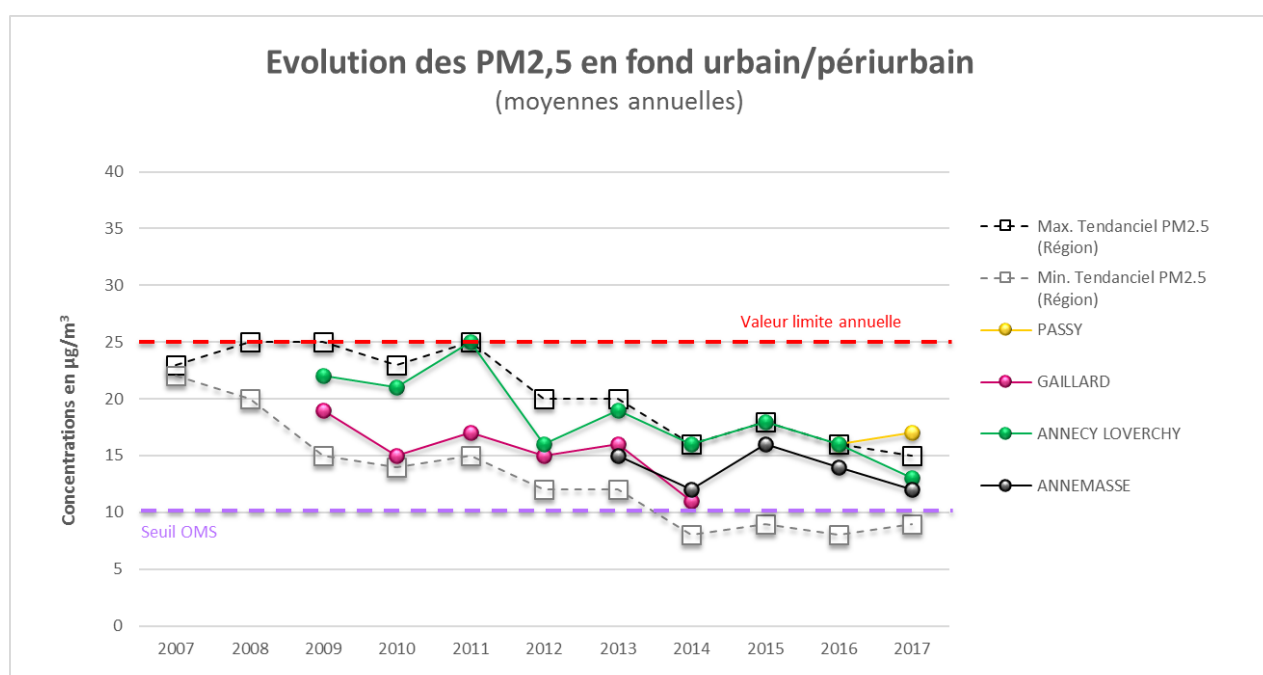
L'agglomération annécienne a des niveaux, en fond comme en proximité routière, qui se situent au-dessus du seuil recommandé par l'OMS et qui semblent plutôt stagnant, contrairement à l'agglomération d'Annemasse qui reste plus préservée.



Particules PM2.5

A l'instar des PM10, les niveaux en PM 2.5 sont en diminution depuis ces dernières années, respectant la valeur limite annuelle, quelles que soient les typologies de sites.

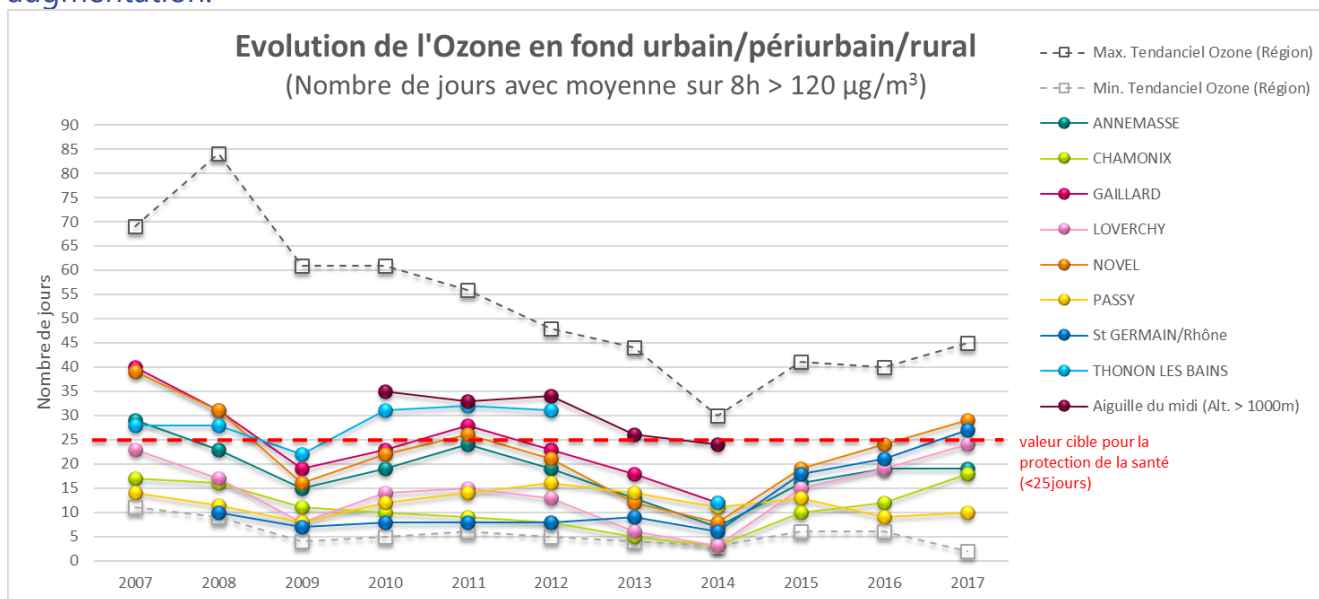
Cependant, les sites urbains de fond et de proximité automobile observent tous des moyennes annuelles supérieures au seuil recommandé par l'OMS. Compte tenu des concentrations actuelles, ce dépassement risque de perdurer dans les prochaines années.



Ozone (O₃)

Le département de Haute-Savoie, mis à part dans ses zones d'altitude, est assez bien préservé de ce polluant par rapport à d'autres territoires.

Les variations interannuelles sont très liées à la météorologie, facteur important pour la formation de ce polluant qui a besoin de chaleur et de soleil. La tendance est donc plus délicate à définir que pour les autres composés : même si sur 10 années les niveaux en général sont plutôt à la baisse, certains sites voient leurs concentrations stagnantes voire en augmentation.

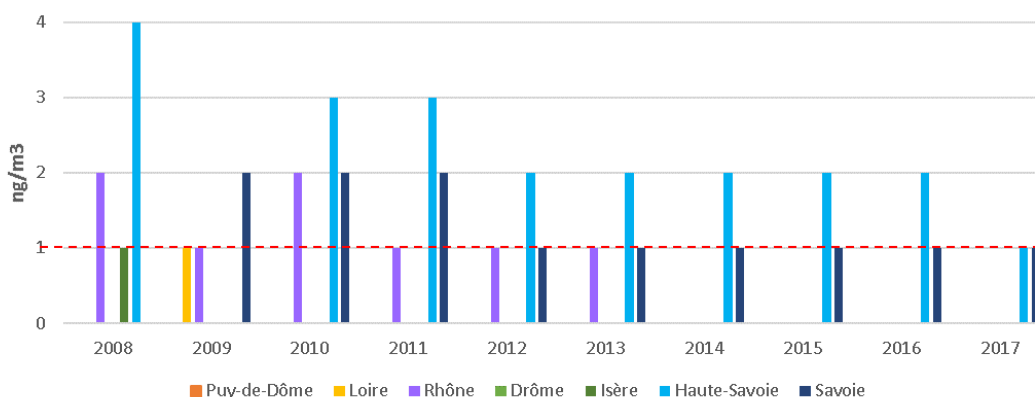


Benzo(a)pyrène (BaP)

Historiquement, le département de Haute-Savoie était le seul à enregistrer chaque année depuis 2012 des dépassements de la valeur cible réglementaire : sur la zone de Sallanches-Passy, sur un site à la fois influencé par les émissions du secteur industriel et par le chauffage au bois du secteur résidentiel, situé dans zone propice aux accumulations de pollution à cause des conditions topographiques et atmosphériques.

En 2017, un contrôle du B(a)P a été réalisé ponctuellement en zone urbaine sur Annemasse. Les niveaux ont été légèrement plus faibles que ceux mesurés en fond urbain à Annecy.

Evolution des niveaux maximum de B(a)P par département
(Max des moyennes annuelles arrondies à l'unité réglementaire)



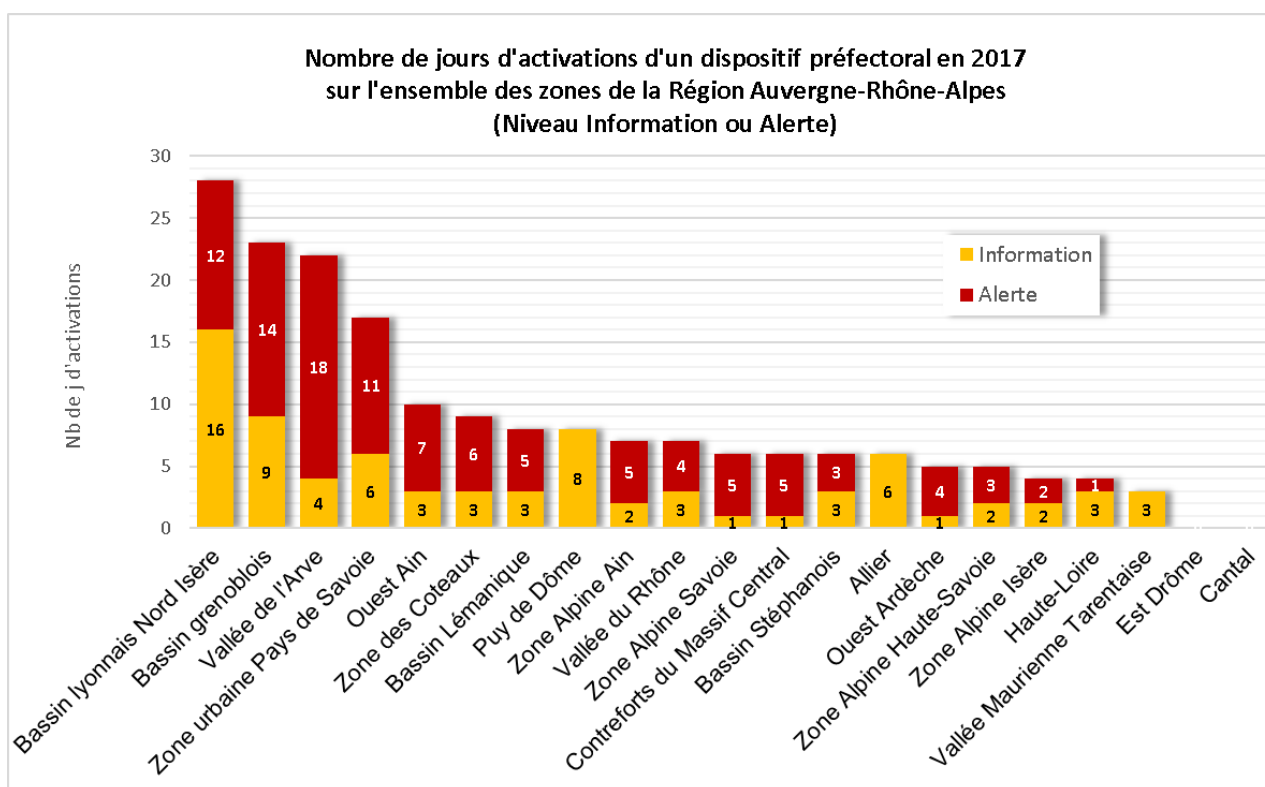
2.3 Les épisodes de pollution en 2017

Comme vu précédemment, la qualité de l'air s'améliore régulièrement d'année en année. Pour autant, les épisodes de pollution persistent, avec des hausses temporaires, mais marquées, des concentrations de polluants.

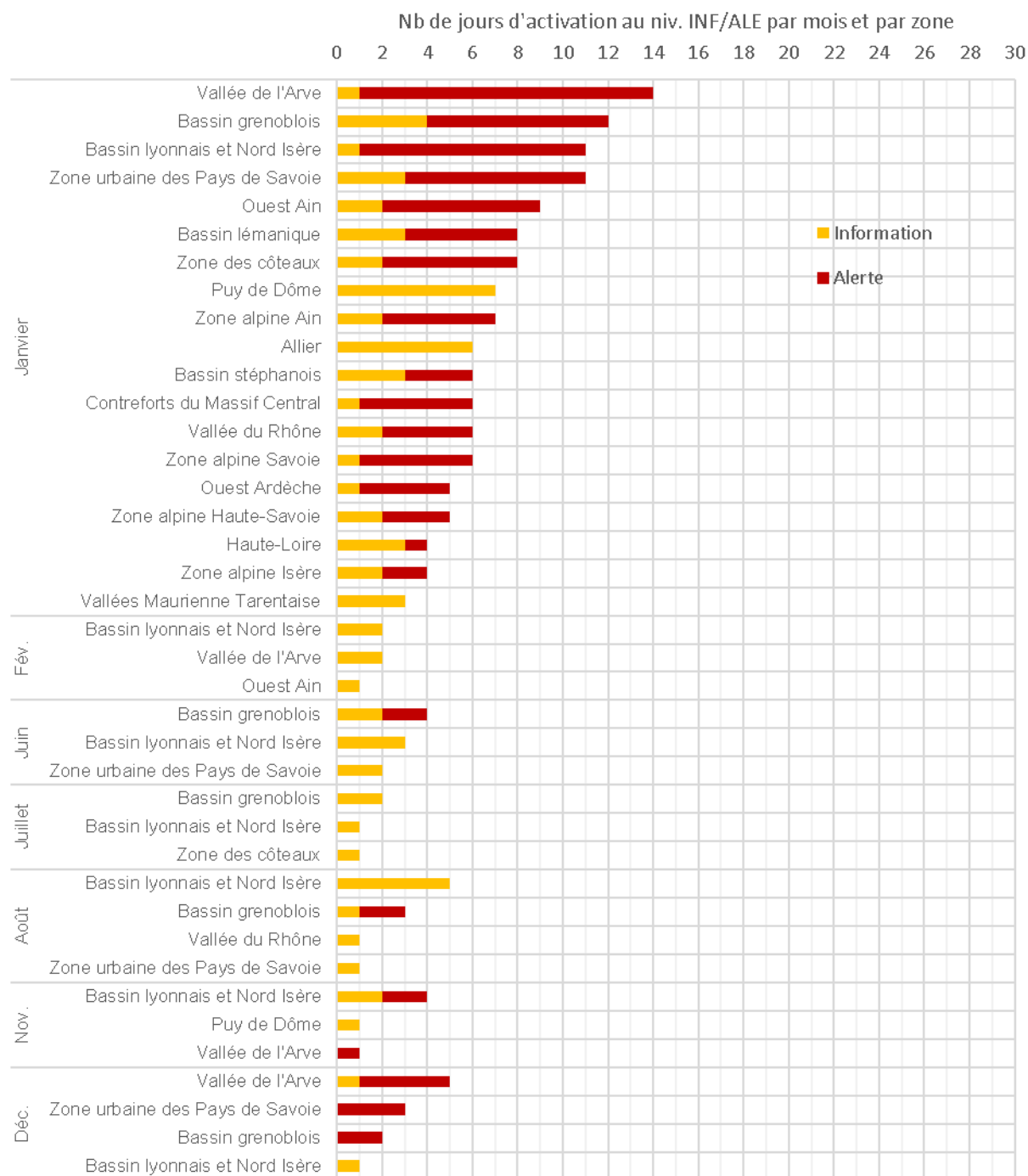
Activations du dispositif préfectoral

En 2017, 38 journées ont connu une activation de dispositif préfectoral en Auvergne Rhône-Alpes. Près de la moitié de ces activations ont été observées en tout début d'année, entre début janvier et mi-février. Le reste de l'année 2017 s'est révélé nettement plus épargné, ne subissant aucun épisode d'une durée supérieure à quatre jours consécutifs.

Le bassin lyonnais Nord-Isère, le bassin grenoblois, la vallée de l'Arve et la vallée du Rhône ont été les bassins d'air les plus touchés par des épisodes pollués, alors qu'aucun dispositif préfectoral n'a été déclenché sur le Cantal et sur la zone Est Drôme cette année.



Dispositif Préfectoral en 2017



Comme ces dernières années, **les particules PM10 restent responsables d'une large majorité des activations (85%)**. A noter cependant que, durant la période estivale, les concentrations d'ozone ont également été à l'origine de 14% des activations de dispositif.

Les événements marquants :

- ✓ Entre la **fin d'année 2016** et le **début de l'année 2017**, la région Auvergne-Rhône-Alpes a connu **deux épisodes de pollution de forte ampleur**, où les taux de particules fines (PM10) ont dépassé le seuil d'information et de recommandations, voire le seuil d'alerte dans certaines zones.

Pour en savoir plus : dossier de presse du 31 mars 2017

http://www.air-rhonealpes.fr/sites/ra/files/atoms/files/dp_conf_hivernales_bat5.pdf

- ✓ Le 15 octobre 2017, **un incendie se déclarait sur la plateforme de compostage/bois broyé de Francin** (société AXIA), nécessitant une première intervention des pompiers. Le 20 octobre, l'incendie reprenait, mobilisant à nouveau les pompiers avec un important dispositif.

Le 23 octobre, une cellule de crise, à laquelle participait Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, était organisée par la Préfecture sur le site d'AXIA. Considérant que l'incendie pouvait encore durer plusieurs jours, décision était prise collectivement par les participants à la cellule de crise de déployer des moyens d'évaluation de la qualité de l'air. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes mettait en place dans l'après-midi un dispositif de surveillance, avec pour objectif d'évaluer les taux de pollution atteints et leur évolution dans le temps.

Pour en savoir plus : rapport de synthèse de l'intervention

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/publications/impact-sur-la-qualite-de-lair-de-lincendie-dun-stock-de-bois-francin-savoie-en-octobre>

- ✓ **Début 2018**, du 22 au 25 février, **un épisode de pollution** atmosphérique aux particules a touché 8 zones de la région.

Pour en savoir plus : Bilan de l'épisode du 22 au 25 février 2018

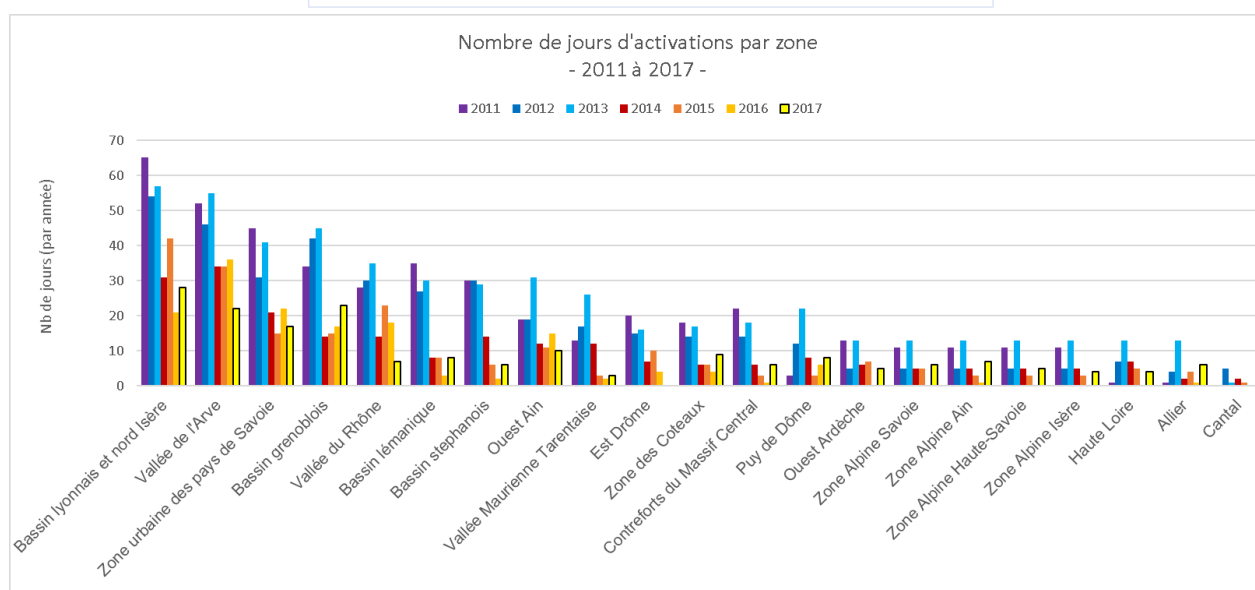
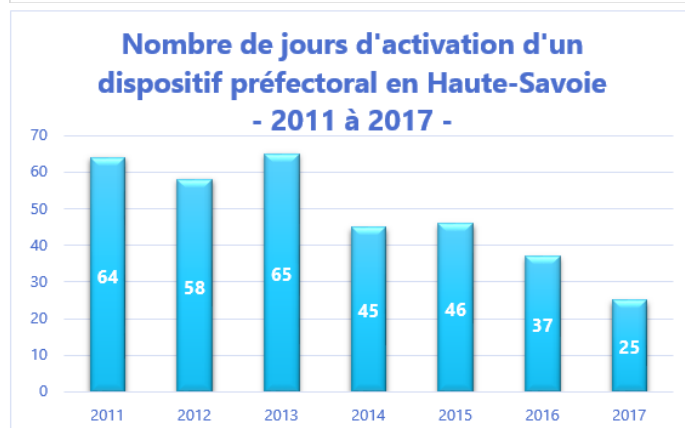
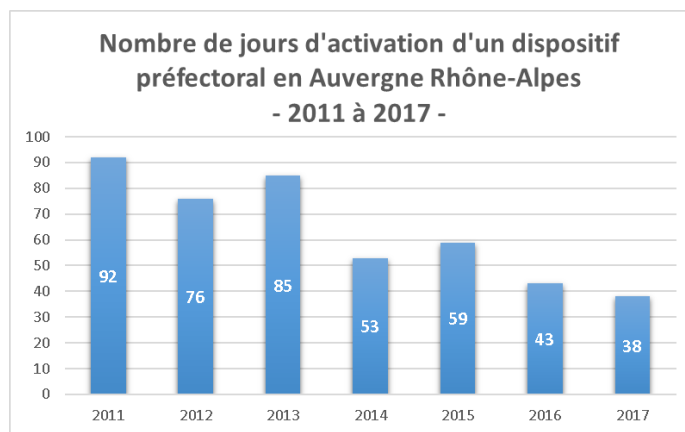
<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/publications/bilan-de-lepisode-de-pollution-atmospherique-du-22-au-25-fevrier-2018>

Et par rapport aux années précédentes ?

Depuis 2011, le nombre d'épisodes de pollution est en diminution quasi constante. L'année 2017 a connu moins de journées polluées qu'en 2016.

Toutes zones confondues, 38 journées ont connu un dispositif d'information ou d'alerte (prévu ou constaté) contre 59 en 2015 et 43 en 2016.

Cependant, cette constatation globale peut varier localement, puisque plusieurs zones ont été plus touchées par des épisodes en 2017 qu'en 2016 (voir graphe ci-dessous).



Fin 2017 -> début 2018 : passage aux « vigilance pollution »

Depuis le 22 novembre 2017, un nouvel arrêté est entré en vigueur, relatif aux procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant. En pareil cas, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes diffuse dorénavant un message de « vigilance pollution » sur 4 niveaux (vert, jaune, orange, rouge), définis en fonction de la prévision des niveaux de pollution (dépassement d'un seuil d'information ou d'alerte), mais aussi de la persistance des dépassements, et de la surface des territoires impactés. Le passage du jaune à l'orange puis au rouge traduit une augmentation des taux de pollution et/ou de la durée de l'épisode.

L'objectif est d'alerter la population, mais aussi les autorités préfectorales et les collectivités, du risque encouru. Chaque bulletin de vigilance comprend des recommandations sanitaires (comment se protéger en limitant son exposition) et comportementales (comment agir pour limiter ses émissions de polluants).

Quelle différence entre « vigilance pollution » et « dispositif préfectoral » ?

Sur la base du niveau de vigilance diffusé par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, les autorités préfectorales mettent en œuvre le Dispositif d'Information ou d'Alerte le plus adapté en fonction du contexte. Elles informent alors de nombreux organismes institutionnels : Agence Régionale de Santé, Collectivités, Conseils départementaux, Conseil régional, Gestionnaires de voiries, Gendarmerie et Police, Médias, Services de l'Etat,...

Un Dispositif préfectoral d'Alerte implique des actions contraignantes qui doivent être obligatoirement respectées par l'ensemble des acteurs concernés : population, collectivités, établissements industriels, secteur agricole. Ces actions prennent effet le jour même à 17h, à l'exception des actions visant les transports routiers (limitation de vitesse par exemple) qui prennent effet le lendemain matin à 5h00.

Les actions sont graduées en fonction du niveau de vigilance et peuvent être renforcées en cas

Pour en savoir plus :

- ✓ http://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/content/download/35211/238621/file/5-7-2017_recueil-84-2017-096-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf
- ✓ <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/publications/arretes-prefectoraux-departementaux-relatifs-aux-procedures-prefectorales-dinformation>

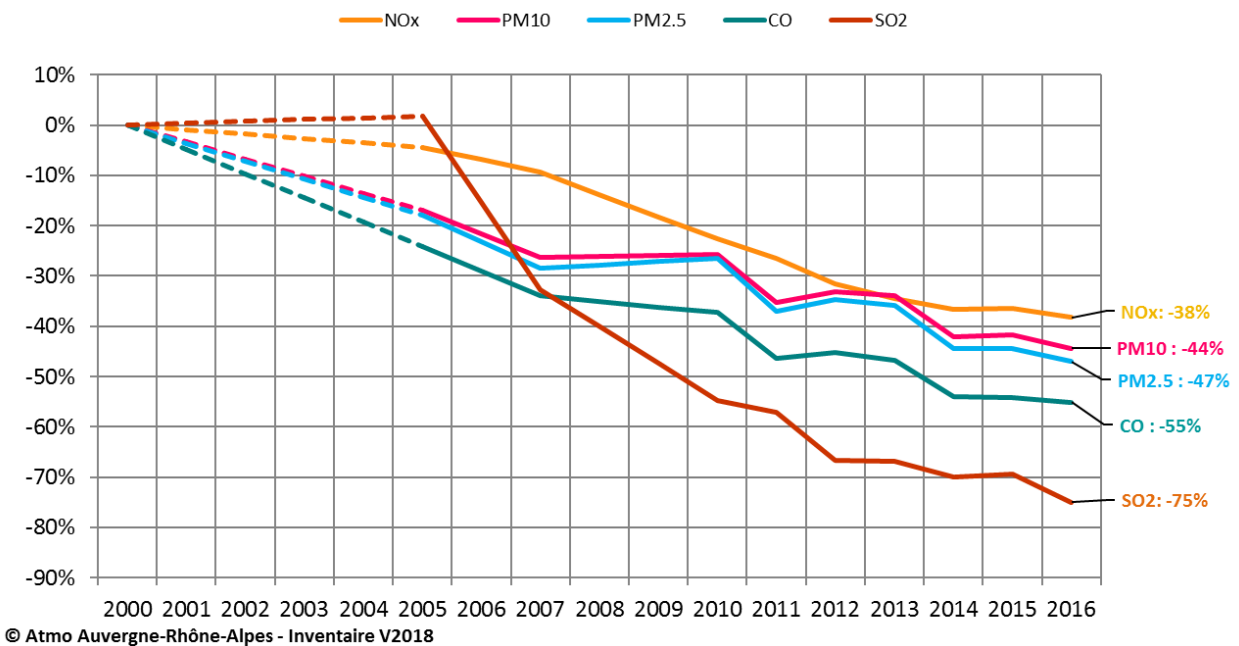
3. Leviers et action

3.1 Sources d'émissions

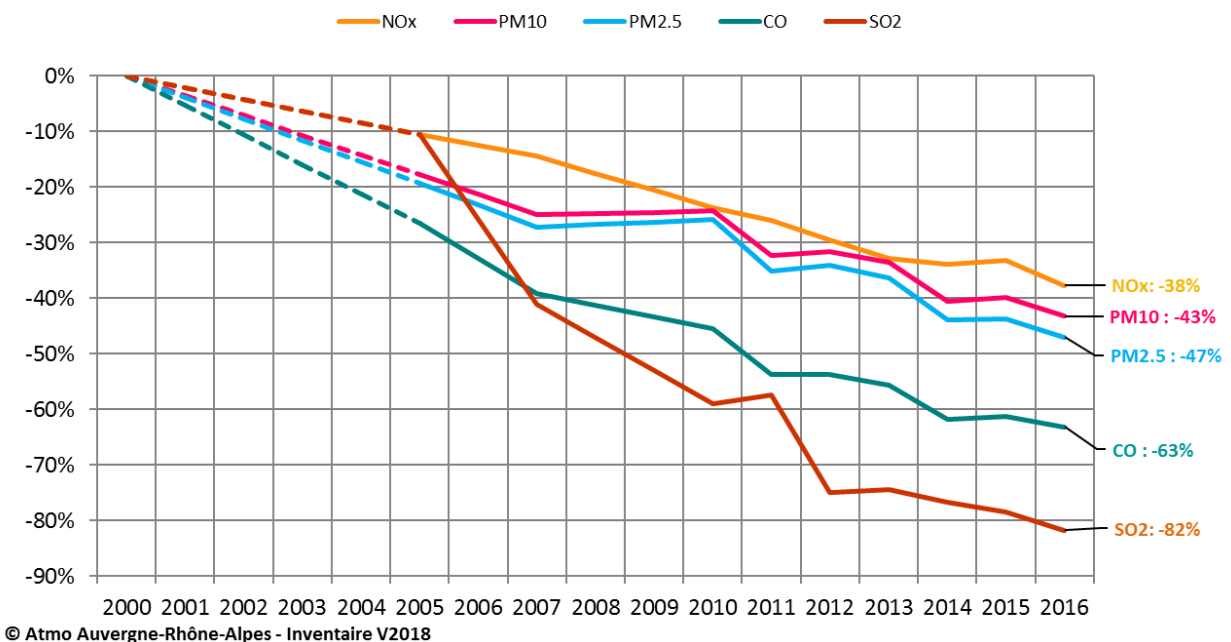
En 2017, le cadastre des émissions a été mis à jour sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec l'historique de 2000 à 2016 (dernière année disponible en termes de données déclarées).

Evolution 2000-2016

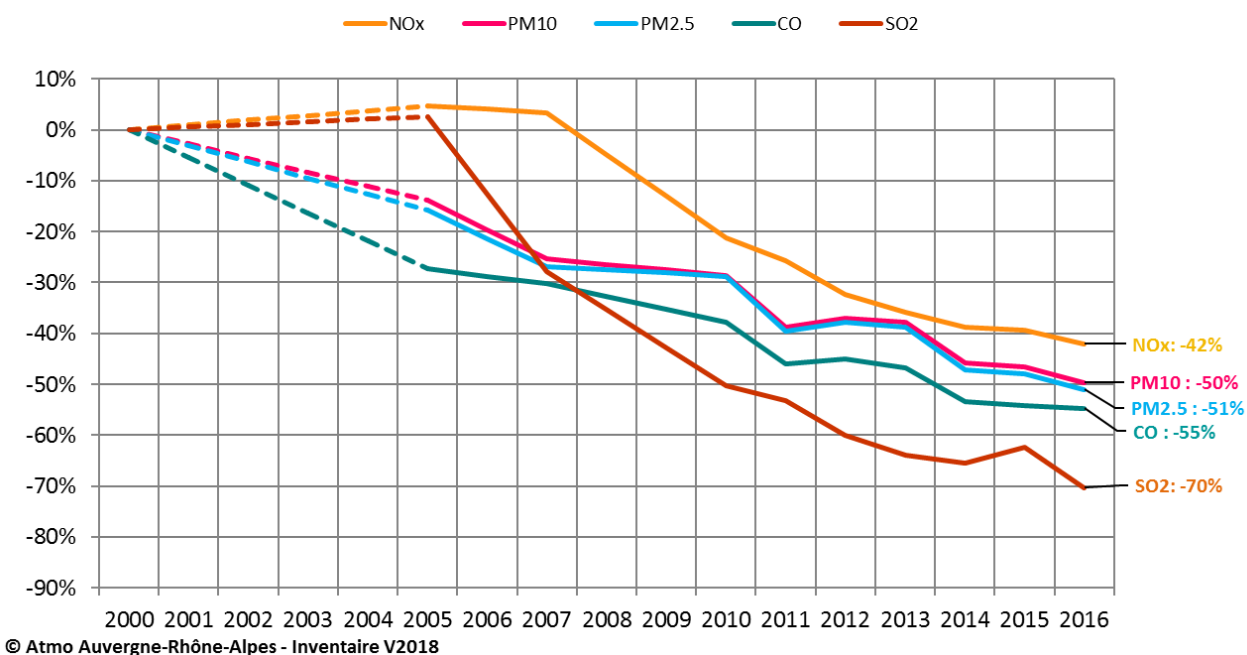
Evolution des émissions depuis 2000
Département de la Haute-Savoie



Evolution des émissions depuis 2000
Communauté d'agglomération du Grand Annecy



Evolution des émissions depuis 2000 Zone PPA de la Vallée de l'Arve



Les émissions de polluants sont en diminution sur la période 2000-2016 :

- Pour les **PM10** et les **PM2,5**, la baisse observée sur plusieurs années est imputable au secteur résidentiel (renouvellement progressif des appareils individuels de chauffage au bois), au transport routier (renouvellement du parc automobile, avec la généralisation des filtres à particules à l'ensemble des véhicules neufs à partir de 2011) et à l'industrie (amélioration des procédés de dépollution, fermeture de certains sites ou réduction d'activité).

A cette tendance à la baisse sur le long terme viennent s'ajouter des fluctuations annuelles en lien direct avec les variations de la rigueur climatique, qui conditionnent les besoins en chauffage et les consommations de combustible associées, en particulier le bois de chauffage. C'est ainsi que les émissions sont plus fortes en 2010 par exemple, année marquée par un hiver plus froid.

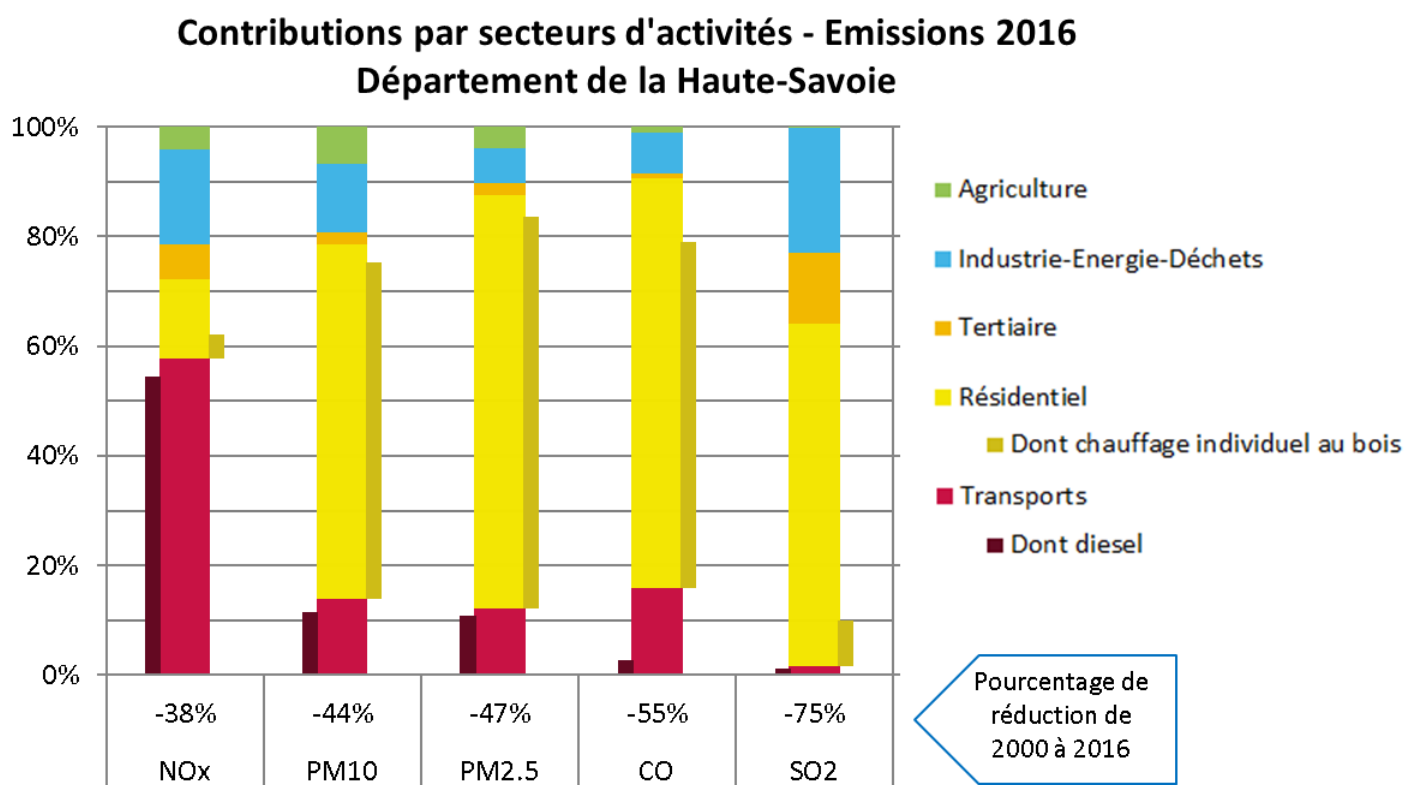
- Pour les **NOx**, la baisse significative observée depuis 2000 est surtout liée aux secteurs de l'industrie et du transport routier : la valeur légèrement plus faible observée en 2009, en particulier sur l'évolution temporelle des émissions de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy, est la résultante d'un effet de la crise sur ces 2 secteurs.

La diminution des émissions industrielles, principalement entre 2005 et 2010, est en grande partie imputable à une efficacité grandissante des technologies de dépollution (afin de répondre à la réglementation).

La diminution des émissions du transport routier (en raison du renouvellement du parc automobile) est en partie contrebalancée par l'augmentation des distances parcourues.

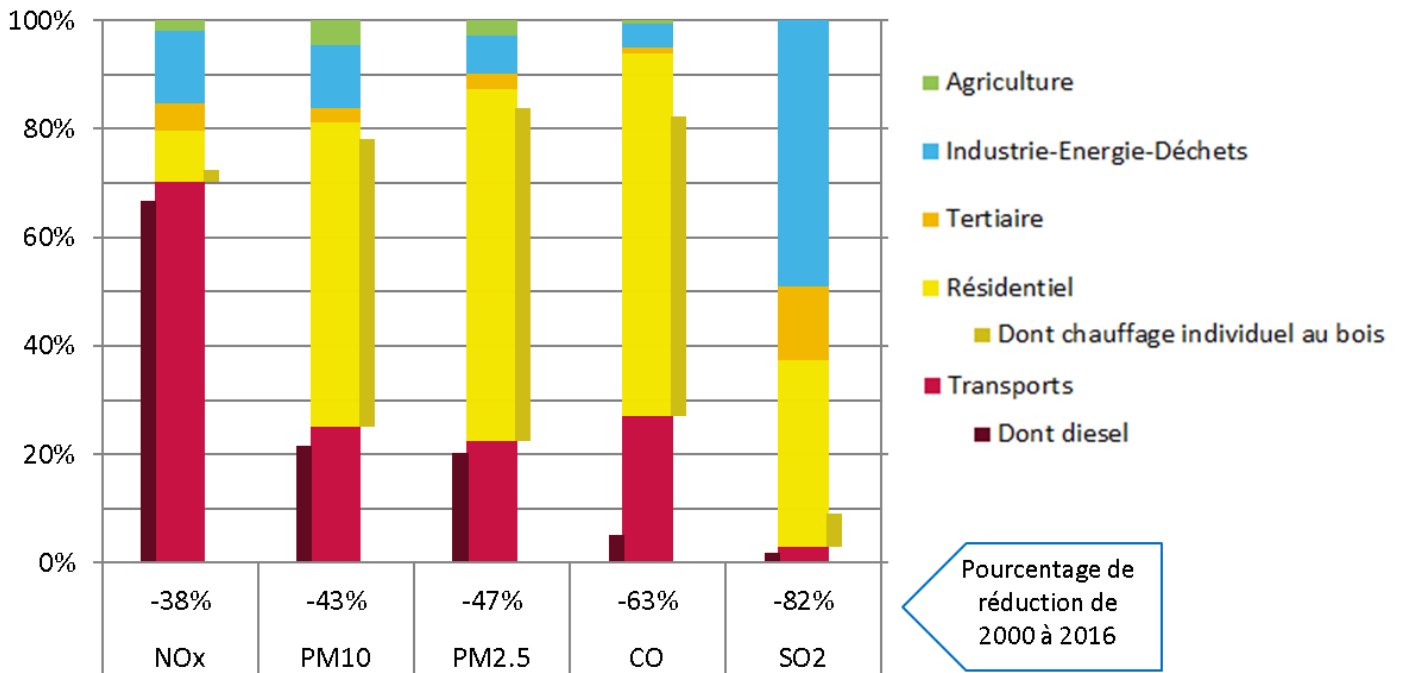
- Pour le **CO**, la baisse des émissions est consécutive à des gains réalisés sur les secteurs résidentiel et transports routiers, en particulier grâce à l'amélioration technologique des systèmes de chauffage (rendement) et des véhicules routiers. L'augmentation des émissions de CO en 2010 est liée à un hiver plus froid.
- La baisse des émissions de **SO₂**, initiée depuis 2005 selon la zone concernée et moins marquée depuis 2009, est majoritairement liée à la diminution des émissions de l'industrie et des transports routiers en raison du renforcement de nombreuses réglementations (telles que la réduction de la teneur en soufre des combustibles ou la sévèrisation des limites d'émission).
Cette diminution est cependant irrégulière en raison des variations d'émissions de certains établissements industriels, comme on peut l'observer en 2010 et 2011 par exemple sur la Communauté d'agglomération du Grand Annecy.

Emissions 2016 - Contributions par secteurs d'activités



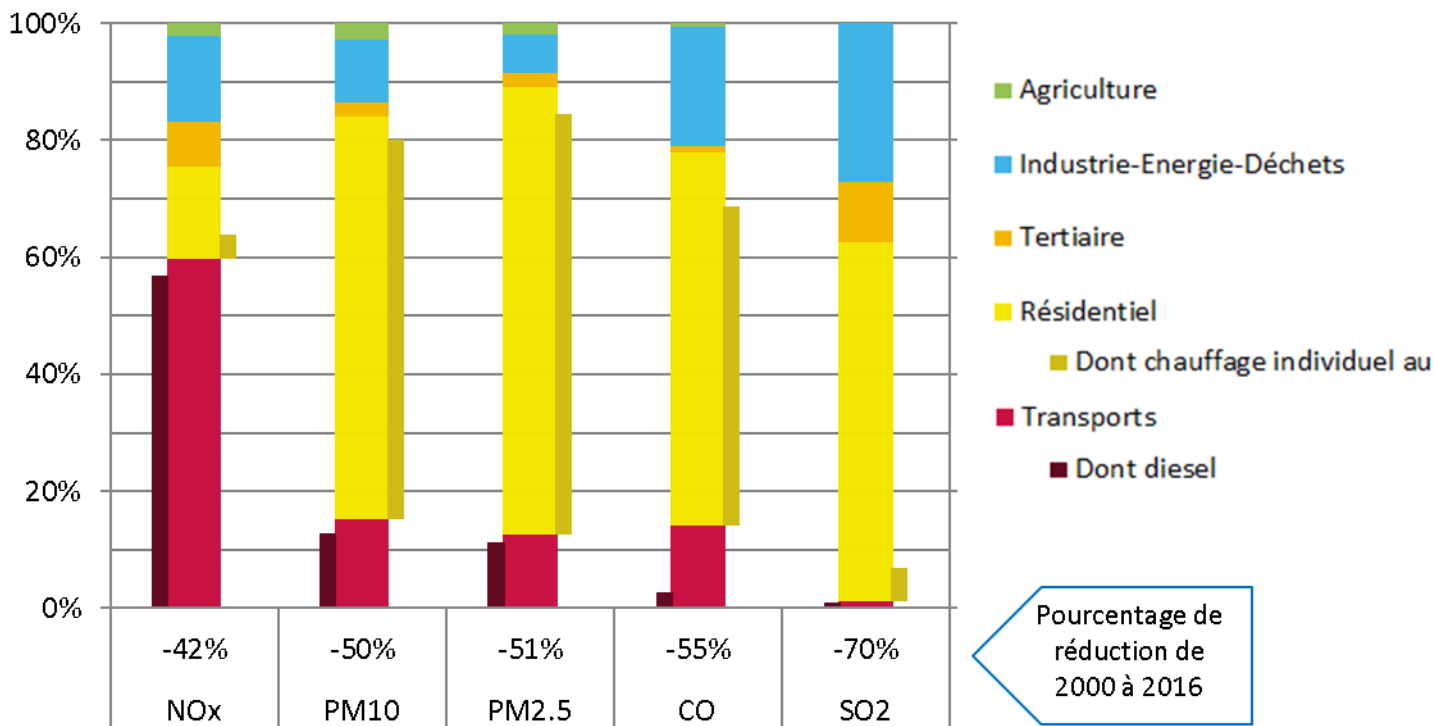
© Atmo Auvergne-Rhône-Alpes - Inventaire V2018

Contributions par secteurs d'activités - Emissions 2016 Communauté d'agglomération du Grand Annecy



© Atmo Auvergne-Rhône-Alpes - Inventaire V2018

Contributions par secteurs d'activités - Emissions 2016 Zone PPA de la Vallée de l'Arve



© Atmo Auvergne-Rhône-Alpes - Inventaire V2018

TRANSPORTS : le secteur des transports demeure le principal émetteur de NOx avec près de 60% des émissions, dont environ 90% est imputable aux véhicules Diesel. Les contributions de ce secteur aux émissions des autres polluants présentés sur le diagramme sont plus modérées.

En comparaison avec le département et la zone PPA de la vallée de l'Arve, la Communauté d'agglomération du Grand Annecy présente une contribution globalement plus élevée du transport aux émissions de polluants.

RÉSIDENTIEL : le chauffage individuel au bois est l'émetteur majoritaire de particules et de CO puisqu'il représente plus de la moitié des émissions sur ces territoires.

Le secteur résidentiel est également l'émetteur majoritaire de SO₂ sur le département et la zone PPA de la vallée de l'Arve (plus de 60% des émissions), en raison du chauffage domestique au fioul.

TERTIAIRE : le secteur tertiaire impacte peu les émissions de polluants dans ces territoires. C'est pour le SO₂ que sa part est la plus élevée, comprise entre 10% et 14% selon les polluants et la zone concernée.

INDUSTRIE/ENERGIE/DECHETS : ce secteur impacte surtout les émissions de SO₂ et sur la communauté d'agglomération du Grand Annecy plus particulièrement où il atteint presque la moitié de la contribution en raison du tissu industriel.

Ce taux est beaucoup plus faible sur le département et la zone du PPA de la vallée de l'Arve (20% à 25% environ).

Les autres polluants sont nettement moins concernés (de 5% à 20% environ selon la zone et le polluant).

AGRICULTURE : les émissions agricoles ont peu d'impact sur ces territoires. Les particules PM10 sont les plus concernés mais la contribution de ce secteur ne dépasse jamais 7% quel que soit le territoire.

3.2 Actions sur le territoire

Observatoire de la qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air est assurée par une modélisation sur l'ensemble du département de la Haute-Savoie à une résolution de 10 mètres afin d'appréhender l'exposition chronique des habitants du territoire.

Ces cartographies sont validées par les mesures des stations de référence implantées sur la région, dont 10 sur le territoire. A ce dispositif s'ajoute ponctuellement des mesures par moyens mobiles. Deux campagnes de mesure ont été réalisées en 2017 : l'une à Sallanches, l'autre à Ferney-Voltaire.

Une surveillance industrielle est également réalisée avec un programme de suivi des dioxines et métaux lourds autour de l'IUOM de Passy.

De manière quotidienne, une cartographie journalière à l'échelle du kilomètre pour tout le département et à l'échelle de 10m pour l'agglomération annécienne sont également disponibles afin de prévenir les épisodes de pollution.

De nombreuses actions en ont été réalisées en 2017 :

- inventaire des pollens et des pesticides à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes,
- déploiement d'un nouveau site internet
- lancement de l'application smartphone Air To Go
- suivi de la qualité de l'air sur 3 sites de mesures annuels spécifiques,
- accompagnement 'Ville Respirable' pour Annemasse Agglo (action chantiers)
- participation à l'EQUIS de la vallée de l'Arve
- nombreuses Interventions auprès du public (conférences, formations,...)
- coopération internationale : poursuite du projet franco-suisse (Pact'air) et du franco-italien (Climaera)

Accompagnement des acteurs territoriaux

En 2017 Atmo a accompagné le Grand Annecy pour la finalisation de son PLQA. Un travail important a également été entamé sur la fin de l'année avec l'évaluation du PPA de l'Arve, travail qui se poursuit sur toute l'année 2018.

Les comités territoriaux d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes sont également des lieux de concertation, d'élaboration des programmes et de communication au plus proches des préoccupations des acteurs du territoire.

Les principaux thèmes abordés en 2017 ont été l'intégration des nouvelles technologies dans l'observatoire, la participation citoyenne et changement de comportement, le dispositif préfectoral. Un comité délocalisé chez l'un des partenaires a également eu lieu avec la visite de l'usine d'incinération SIDEFAGE à Bellegarde-sur-Valserine pour évoquer les problématiques de l'incinération et le plan déchet régional.

Chiffres clés

- ✓ 1 PLQA sur le Grand Annecy (approuvé début 2018)
- ✓ 1 PPA sur la vallée de l'Arve (en cours de révision depuis sept 2017)
- ✓ 10 PCAET